

TABLE DES MATIÈRES

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 juin 2026

1.	Appel.....	2378
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	2378
3.	Approbation du PV du 30 avril 2026	2381
4.	Communications du Président.....	2381
5.	Communications et réponses de la Municipalité.....	2381
6.	Préavis n° PR26.16PR concernant la 1ère série de compléments au budget 2026 Rapportrice : Mme Juliana LEON GIRALDO, Présidente de la Commission des finances.....	2382
7.	Préavis n° PR26.13PR concernant la gestion de la Municipalité durant l'année 2025 et les comptes de l'exercice 2025 Rapporteur : M. Mathias ORTEGA, Président de la Commission de gestion	2385
	Rapportrice : Mme. Juliana LEON GIRALDO, Présidente de la Commission des finances.....	2385
8.	Préavis n° PR26.15PR concernant les jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2026-2031 Rapporteur : M. Kevin DELAY	2404
9.	Préavis n° PR26.08PR concernant l'adoption, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), du projet d'aménagement d'un trottoir et de mise en conformité du carrefour sis au chemin de Roseyres, tronçon « Trois-Lacs / Pierre-de-Savoie » Rapporteur : M. Pierre-Henri MEYSTRE	2405
10.	Préavis n° PR26.12PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'300'000.- pour la rénovation du centre funéraire Rapportrice : Mme Anne-Louise GILLIÉRON	2406
11.	Interpellations, simples questions et vœux	2407
11.1	Une interpellation de M. le Conseiller Abdel SAIAH (Rue du Pré, une situation devenue intenable pour les commerçants impactés par les travaux de rénovation de Manor)	2408
11.2	Une interpellation de M. le Conseiller Kassim PALANY (Chasser les citoyens au nom de la loi !).....	2412
11.3	Une question de M. le Conseiller Florian SEGGINGER (Amélioration de la visibilité des bornes escamotables du Centre-ville).....	2415
11.4	Une interpellation de Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET (UAPE libre de manger ?)	2417
11.5	Une interpellation de M. le Conseiller Roland VILLARD (Conséquences des travaux de rénovation de Manor sur les commerces de la rue du Pré)	2418
11.6	Une question de M. le Conseiller Antoine GIRALDI (L'adaptation des écoles publiques au changement climatique)	2418
11.7	Une question de Mmes les Conseillères Layla OUTEMZABET et Nadia RYTZ (Les violences sexuelles faites aux enfants)	2420
	Discours du Président	2431
	Discours de la Vice-Syndique.....	2431

Discours du Syndic.....	2431
-------------------------	------

Les procès-verbaux sont disponibles sur
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 18 juin 2026

Présidence

Monsieur Laurent VUITHIER, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s :

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Giuseppe ALFONZO, Morgane BALET, Taulant BRUTI, Jean-François CAND, Apolline CARRARD, Jean-Marc CUANILLON, Basile DE RAEMY, Josie EHRBAR, Viviane FEHLMANN, Laurent GILLIARD, David GRANDJEAN, Marc NICODET, Sara RUIZ, Rachel RYTZ, Luca SCHALBETTER, Olivier SIMON-VERMOT, Sarah WINTEREGG

Membres absent·e·s :

Mmes les Conseillères et M. le Conseiller : Mathilde NEVES, Safia RUSSEL, Bart WIND

Membres présent·e·s	80
---------------------	-----------

Membres excusé·e·s	17
--------------------	-----------

Membres absent·e·s	3
--------------------	----------

Effectif actuel	100
-----------------	------------

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En préambule, j'aimerais procéder, au nom du Bureau, à une modification de l'ordre du jour.

Cette modification concerne l'ajout, au point n° 10 de cet ordre du jour, du préavis n° PR26.12PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'300'000.- pour la rénovation du centre funéraire.

La discussion est ouverte sur cette modification de l'ordre du jour.

M. le Conseiller Abdel SAIAH :

Non, c'était pour un autre point. Navré.

Vote 1^{ère} modification**M. le Président Laurent VUITHIER :**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à une évidente majorité et 2 abstentions.

Cela signifie que nous avons maintenant 11 points à notre ordre du jour de ce soir.

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations et simples questions suivantes :

- 11.1 Interpellation de M. le Conseiller Kassim PALANY (Chasser les citoyens au nom de la loi !)
- 11.2 Question de M. le Conseiller Florian SEGGINGER (Amélioration de la visibilité des bornes escamotables du Centre-ville)
- 11.3 Interpellation de Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET (UAPE libre de manger ?)
- 11.4 Interpellation de M. le Conseiller Roland VILLARD (Conséquences des travaux de rénovation de Manor sur les commerces de la rue du Pré)
- 11.5 Interpellation de M. Abdel SAIAH (Rue du Pré, une situation devenue intenable pour les commerçants impactés par les travaux de rénovation de Manor)
- 11.6 Question de M. le Conseiller Antoine GIRALDI (L'adaptation des écoles publiques au changement climatique)
- 11.7 Question de Mmes les Conseillères Layla OUTEMZABET et Nadia RYTZ (Les violences sexuelles faites aux enfants)

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour tel que modifié de cette séance.

M. le Conseiller Abdel SAIAH :

Je demande une modification au point 11 de notre ordre du jour. Je propose de mettre en premier l'interpellation que je souhaite déposer au vu de son urgence, ne pouvant pas attendre la séance de septembre.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Donc en première position, ça veut dire en première position du point 11 de notre ordre du jour, on est bien d'accord ?

J'ouvre la discussion sur cette demande de modification de l'ordre du jour.

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

J'avais une question, vous ne l'avez pas mentionnée, M. le Président.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Monsieur le Conseiller, je vous ai expliqué depuis plusieurs semaines, et encore aujourd'hui, que les attaques personnelles et vos questions doivent être adressées à l'ensemble de la Municipalité et pas à un membre de la Municipalité en particulier.

Donc c'est pour ça que votre question n'est pas à l'ordre du jour, mais vous pourrez la poser à la fin de l'ordre du jour si nécessaire.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Par contre, ça ne concerne pas cette modification de l'ordre du jour. Du coup, je ne sais pas si j'attends.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Allez-y, puis on verra pour la modification de l'ordre du jour.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Ce serait pour demander que ma question soit mise en deuxième position au vu de l'urgence de l'actualité.

M. le Président Laurent VUITHIER :

D'accord, Mme la Conseillère. Donc on a deux modifications de l'ordre du jour. On va voter séparément. La première modification de l'ordre du jour, c'est pour mettre en première position l'interpellation de M. le Conseiller Abdel SAIHAH.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote 2^{ème} modification

La modification de l'ordre du jour est acceptée à la quasi-unanimité.

Deuxième modification demandée : Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET et Nadia RYTZ.

La discussion est ouverte sur cette modification de l'ordre du jour.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Moi je veux bien voter sur tout ce qu'on veut, mais j'aimerais savoir sur quoi je vote. Donc l'interpellation que l'on vient de mettre devant les autres est connue, elle a été envoyée à tous les Chefs de groupe et à tous les Conseillers communaux, ce qui n'est pas le cas de celle de Mme OUTEMZABET sur les violences sexuelles faites aux enfants, dont on ne sait pas de quoi elle est faite. Donc, pour apprécier l'éventuelle urgence, il faudrait quand même savoir de quoi on parle.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Si Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET voulait juste nous donner une précision, sinon on passe au vote.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

C'est simplement des rappels de certaines statistiques et puis des questions concernant les mesures de la Ville sur la protection des enfants.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote 3^{ème} modification

La modification de l'ordre du jour est refusée par 37 non, 31 oui et 7 abstentions.

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

M. le Président, vous protégez tout le monde, donc non, c'est bon, merci.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Je ne protège personne, M. le Conseiller, je fais suite à vos sept e-mails de menaces de cet après-

Vote

midi et nous allons en rester là pour ce soir avec vous. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à la quasi-unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 30 AVRIL 2026**

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal du **30 avril 2026** n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à la quasi-unanimité et 3 abstentions avec nos chaleureux remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

**4. COMMUNICATIONS DU
PRÉSIDENT**

Séance

Je vous informe que nous ferons peut-être une courte pause en cours de soirée selon l'avancement des débats. La séance reprendra ensuite et devrait se terminer au tout plus tard vers 23h30, ce qui nous permettra de conserver un moment pour les traditionnelles allocutions de clôture de fin d'année et de fin de législature.

Par ailleurs, la Municipalité aura le plaisir de vous offrir un apéritif à l'issue de cette séance. Ce sera l'occasion de prolonger nos échanges dans un cadre plus convivial.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Décès

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Gilles CUANILLON, Papa de M. Jean-Marc CUANILLON, Conseiller et 2^{ème} Vice-président de notre Conseil.

Monsieur le Conseiller, Cher Collègue, Chère Famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

**5. COMMUNICATIONS ET
RÉPONSES DE LA
MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte de :

- CO26.04 du 11 juin 2026 concernant l'adjudication du marché relatif à la captation et à la transmission des séances du Conseil communal pour la législature 2026-2031.

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Oui, par l'entremise de Mme la Municipale Brenda TUOSTO.

**Réponse de la
Municipalité**

de Mme la Municipale Brenda TUOSTO à M. le Conseiller Ervin SHEU Question du 2 avril 2026 sur les problèmes de la ligne de bus 604.

Pour répondre à la question du Conseiller communal M. SHEU concernant la ligne 604 et des problématiques qu'il a rencontrées durant la soirée du 2 avril dernier : le centre d'exploitation de Travys a confirmé qu'ils ont effectivement supprimé les départs suivants sur la ligne 604, soit les départs d'Yverdon Gare à 17h09, arrivée prévue à Maison Blanche à 17h20 et le départ de Maison

Blanche à 17h24, arrivée prévue à Yverdon Gare à 17h36, soit le même véhicule à son retour.

Cette décision a été prise en raison d'un retard d'environ 15 minutes sur le véhicule concerné. Par ailleurs, le bus suivant était en train de le rattraper, ce qui aurait engendré une circulation en convoi peu efficace et utile. Afin de rétablir la régularité de la ligne, le centre d'exploitation de Travys a donc décidé de supprimer ces départs pour que le véhicule puisse reprendre son horaire pour la suite de la soirée.

Le bus suivant a été mobilisé pour prendre en charge les passagères et passagers et les acheminer jusqu'à leurs arrêts prévus. Travys et la Municipalité vous prient d'excuser les désagréments occasionnés et vous remercient de votre compréhension et de votre attention. Je n'ai plus rien à dire.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Merci, Mme TUOSTO, pour votre réponse. Je tiens quand même à préciser que mon intervention concernait justement la gestion de la prise en charge des passagers, parce que justement il n'y a pas eu de communication entre le chauffeur partant et le chauffeur arrivant. Première des choses...

Deuxième des choses aussi, pour ceux qui ne s'intéressent pas, on peut quand même écouter jusqu'à la fin s'il vous plaît, merci. Le même épisode s'est répété de nouveau un mois plus tard et ça se répète assez fréquemment. Donc encore une fois, ce n'est pas une question qu'il y ait un bus qui soit en panne, c'est peut-être une fois compréhensible, mais quand c'est arrivé à plusieurs reprises, là, il y a quand même quelque chose à faire.

Je remercie la Municipalité et Travys pour leurs réponses, mais je m'attends quand même à ce que de tels épisodes arrivent de moins en moins à Yverdon si possible. Merci beaucoup.

**6. PRÉAVIS
N° PR26.16PR**

CONCERNANT LA 1ÈRE SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2026

RAPPORTRICE : MME JULIANA LEON GIRALDO, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme LEON GIRALDO donne lecture des éléments suivants :

Je vais me limiter à lire les considérations et conclusions de mon rapport. La Commission des finances relève que plusieurs crédits complémentaires présentés atteignent le seuil de compétence financière de la Municipalité fixé à CHF 50'000.-. Certains commissaires s'interrogent sur la récurrence de cette situation et souhaitent que la Municipalité demeure attentive à soumettre au Conseil communal les dépenses dont l'importance ou la portée le justifie.

Plusieurs dépenses ont suscité des interrogations quant à leur caractère imprévisible ou urgent ; certains commissaires estiment qu'elles auraient pu être intégrées au budget ordinaire ou différées jusqu'au budget suivant.

La Commission constate avec satisfaction que les compensations financières, soit des recettes supplémentaires ou des économies de charges, sont désormais mieux documentées dans le préavis et encourage la Municipalité à poursuivre dans cette voie.

La COFI rappelle que les crédits complémentaires doivent conserver leur caractère exceptionnel et rester réservés aux dépenses imprévisibles et urgentes.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

M. le Président Laurent VUITHIER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je déclare mes intérêts. À la dernière séance, je vous ai fait en coup de pub pour le 100^{ème} anniversaire de l'Association du quartier des Cygnes. C'était une très belle fête avec un beau temps et je remercie les Municipaux qui y ont passé et les Conseillères et Conseillers communaux également.

Comme dans ce préavis, un montant de l'ordre de CHF 15'000.- est destiné à l'Association du quartier des Cygnes dont la Présidente m'est relativement proche, je vais me récuser sur ce préavis et je vous remercie d'en prendre note, comme je l'ai fait en Commission des finances d'ailleurs.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

À la lecture du rapport de la Commission des finances concernant cette première série de compléments au budget, je me suis étonnée, et certains autres avec moi, de lire cette phrase un peu sibylline concernant un poste de CHF 50'000.- alloué aux honoraires pour conseillères externes. Il est dit « en raison d'un projet confidentiel, aucun complément d'information n'a été obtenu par la COFI ».

Si ce projet est secret et devait le rester même devant la Commission des finances tenue à la confidentialité, pourquoi ne pas avoir prévu de déposer plus tard un préavis d'étude ? Celui-ci aurait même pu prévoir, cela s'est déjà vu, de ratifier la dépense a posteriori. J'ai trouvé cet item inhabituel très particulier, interpellant même, car, comme dit le juge Brandeis et un de mes collègues, la lumière du soleil est le meilleur des désinfectants.

Alors, au vu du manque d'informations et de cette opacité, quelques membres du groupe socialiste et POP s'abstiendront lors de ce vote. Je vous remercie.

M. le Municipal François ARMADA :

Peut-être juste quelques informations complémentaires. Effectivement, il y a un projet dont on ne peut pas parler parce qu'on a signé des clauses de confidentialité. Ma foi, on a un engagement qui fait que ça doit se passer comme ça, en tout cas, jusqu'à ce que ça puisse être communiqué.

Par contre, ce que je peux vous dire déjà sur ce point-là, et peut-être que ça vous aidera à aller dans le sens de la demande qui vous a été faite, c'est que, depuis la décision municipale du 11 juin 2025, le contexte des projets Sports 5, le nouveau stade municipal et réfection de la patinoire ont considérablement évolué.

Le secteur sportif des Rives du Lac constitue aujourd'hui l'un des principaux pôles d'activités sportives et de loisirs. Toutefois, l'évolution des pratiques sportives, les exigences accrues en matière d'exploitation des équipements, les attentes de la population et des sportifs, ainsi que le vieillissement de certaines infrastructures, rendent nécessaire une réflexion globale sur l'avenir de ce secteur stratégique.

Plusieurs projets majeurs, dont celui que vous évoquez, ont été identifiés ces dernières années, notamment la requalification du stade municipal, ça c'est quelque chose qui est connu, dont la Ville accompagne Yverdon Sport et poursuit les réflexions afin de disposer d'un équipement répondant aux standards actuels et ambitieux du club d'Yverdon, tout en valorisant son patrimoine existant.

De même, l'avenir de la patinoire nécessite d'être réévalué, afin de garantir des infrastructures adaptées aux besoins des clubs, des écoles et de la pratique libre. Dans un contexte où les attentes en matière de performance énergétique, de polyvalence et de confort des usagers ont

fortement évolué, ces réflexions s'inscrivent également dans une dynamique plus large de transformation du secteur Sports 5. Ce site fait actuellement l'objet d'une démarche de développement visant à créer un pôle sportif, culturel et social innovant, capable de répondre aux besoins futurs de la population et des associations locales.

La Municipalité a d'ailleurs engagé plusieurs processus de réflexion et de gouvernance afin de définir une vision durable pour ce périmètre appelé à jouer un rôle structurant dans le développement urbain de la Ville.

Dans ce contexte, il a été identifié la nécessité de mettre en route trois plans d'affectation pour pouvoir couvrir la réglementation de la zone. La réalisation d'études préalables apparaît donc indispensable. Cette démarche constitue une étape essentielle pour orienter les futures réalisations, garantir une utilisation optimale des ressources disponibles et offrir des infrastructures modernes, durables et adaptées aux pratiques sportives.

Les échanges menés avec les services cantonaux compétents ont mis en évidence la nécessité de coordonner ces trois projets au sein d'une démarche globale et cohérente, compte tenu de leurs nombreuses interdépendances et de leurs incidences territoriales. Lors de la séance du 10 octobre 2025, la DGTL et le Service de l'éducation physique et du sport ont notamment demandé la réalisation d'études de base communes préalables aux différents plans d'affectation afin d'établir une vision d'ensemble concrète avant l'engagement des procédures de planification. Cette exigence n'était pas connue lors de l'élaboration du budget. Elle implique désormais un important travail de coordination, d'analyse et de pilotage afin de prendre en considération l'ensemble des contraintes légales, techniques et territoriales liées aux trois futurs plans d'affectation.

Ces études doivent notamment permettre d'évaluer la justification du besoin, la localisation des équipements, les modèles économiques et les affectations envisagées, mais également d'anticiper les incidences des activités projetées en matière de mobilité, de trafic, de sécurité, d'environnement, de bruit, de paysage, d'intégration urbaine et de cohérence ou de complémentarité avec les autres pôles de développement de la Ville.

La nécessité de conduire simultanément ces réflexions à l'échelle du secteur, tout en coordonnant les nombreux partenaires cantonaux et communaux, représente une charge de travail supplémentaire qui ne pouvait être raisonnablement anticipée. Elle justifie l'engagement d'un chef de projet dédié, chargé d'assurer le pilotage des études préalables, la coordination des intervenants, la gestion des interfaces entre les trois projets et la préparation des futures procédures de planification.

Le crédit supplémentaire de CHF 50'000.- constitue ainsi une mesure indispensable pour répondre aux exigences cantonales, garantir la qualité des études de base requises et permettre à la Municipalité de disposer des éléments nécessaires à la conduite cohérente et sécurisée de ces projets stratégiques pour le développement du secteur Gare-Lac des Rives. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je voulais remercier M. ARMADA pour sa réponse. Je suis très heureuse de voir qu'en fait ce n'est plus tellement confidentiel et que la lumière du soleil a fait son œuvre. Merci.

Vote

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR26.16PR est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Décision du Conseil

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2026, représentant au total une augmentation de charges nettes de CHF 611'880.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2026		9'160'500
--	--	-----------

	Modification des charges	Modification de revenus
--	-----------------------------	----------------------------

Administration générale	35'300	
-------------------------	--------	--

Finances et tourisme		
----------------------	--	--

Sports, bâtiments et jumelages	129'000	50'000
--------------------------------	---------	--------

Mobilité, environnement et infrastructures	18'800	
--	--------	--

Jeunesse et cohésion sociale	266'450	68'800
------------------------------	---------	--------

Sécurité publique	52'000	
-------------------	--------	--

Urbanisme, RH, culture et durabilité	215'300	33'170
--------------------------------------	---------	--------

Énergies	47'000	
----------	--------	--

	763'850	151'970
--	---------	---------

Charges supplémentaires		611'880
-------------------------	--	---------

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		9'772'380
---	--	-----------

7. PRÉAVIS
N° PR26.13PR

CONCERNANT LA GESTION DE LA MUNICIPALITÉ DURANT L'ANNÉE 2025 ET LES COMPTES DE L'EXERCICE 2025

RAPPORTEUR : M. MATHIAS ORTEGA, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION

RAPPORTRICE : MME JULIANA LEON GIRALDO, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

La Commission de gestion s'est réunie aux dates suivantes pour effectuer des visites dans les différents services communaux : les 14 et 28 octobre, les 4 et 11 novembre 2025, les 21, 23, 28 et 30 janvier 2026. Ces visites rentraient dans le cadre de la mission de surveillance de la COGE d'examiner la gestion de la Municipalité.

La Commission remercie la Municipalité et les employés communaux pour leur accueil, leur disponibilité lors des entretiens et visites, ainsi que les personnes qui se sont mises à disposition pour l'organisation de ces dernières. Elle remercie également le secrétariat du Conseil communal, le Service informatique et les concierges qui ont rendu possible le bon déroulement de ces activités. Nous avons également pu nous appuyer sur Mme Martine RAUBER pour le secrétariat

interne et nous la remercions pour son excellent travail.

Concernant les différentes observations de la COGE et les réponses qui ont été apportées par la Municipalité, nous reprendrons uniquement celles que la COGE vous propose de refuser, en lisant à chaque fois observation, réponse, puis raisons de son refus par la COGE.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Conformément à l'article 118 de notre règlement, sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai par contre voter les réponses aux observations qui seront contestées par la Commission de gestion.

Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion ainsi que les réponses de la Municipalité. Pour ce faire, je vous invite à prendre le rapport de la Commission de gestion et les réponses de la Municipalité.

Population et numérique

M. le Président Laurent VUITHIER :

Observation 1.2025. La COGE invite la Municipalité à étudier la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture du guichet communal en fin de journée, voire en début de soirée.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

La réponse était la suivante. Les horaires d'ouverture actuels du guichet communal ont été définis sur la base des statistiques de fréquentation observées ces dernières années. Sur cette base et grâce à la mutualisation des ressources liées à la création d'un pôle population au sein du Service population et numérique en 2025, les horaires d'ouverture ont pu être élargis avec une ouverture les mercredis et vendredis après-midi. Ceux-ci ne sont pas figés et sont appelés à évoluer afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

La Municipalité reste attentive aux attentes des habitantes et habitants et poursuit, dans le cadre du projet Bainvegni, ses réflexions visant à rapprocher les prestations communales de la population, tout en veillant à limiter l'augmentation des ressources humaines affectées aux guichets physiques, ainsi plusieurs pistes sont actuellement étudiées, notamment l'extension du guichet virtuel ainsi que la possibilité de prendre rendez-vous en dehors des horaires usuels. Merci.

La COGE recommande de refuser cette réponse. Elle insiste sur l'élargissement des horaires actuels en soirée ou le samedi et considère que la prise de rendez-vous et le guichet électronique ne répondent pas à la demande, d'autant plus qu'il est argumenté qu'il s'agit d'une mesure pour économiser les ressources humaines. On a de la peine à comprendre, du coup, en quoi le fait de mettre une prise de rendez-vous en dehors des horaires usuelles n'entraînerait pas elle-même une augmentation des ressources humaines. Merci.

*Discussion s/observation
1.2025*

M. le Président Laurent VUITHIER :

La Commission de gestion vous propose donc de refuser la réponse de la Municipalité. J'ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 1.2025.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité a pris note de l'opposition de la Commission de gestion et donc du refus de la réponse municipale et tient à rappeler, ou à peut-être porter à votre attention, les faits suivants :

De rappeler, comme ça a déjà été rappelé, mais tout de même, que les horaires ont été élargis déjà à l'été 2025, c'est-à-dire qu'on a supprimé la fermeture estivale ainsi qu'ouvert les mercredis et vendredis après-midi, que dans ce cadre-là en fin d'année 2025, un sondage a été fait au guichet lui-même et les résultats indiquent que la population est effectivement favorable à une ouverture d'abord sur la pause de midi, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, ainsi qu'en fin

d'après-midi ou au début de soirée, un soir de semaine. En revanche, pas de demande pour une ouverture le samedi matin.

Pour les 12 prochains mois, il n'est pas envisagé d'étendre les horaires car les équipes sont pleinement mobilisées pour assurer le fonctionnement courant et la mise en place de ce guichet unique, avec les changements qui ont été signifiés en début d'année et qui ont fait l'objet notamment d'une inauguration officielle de ce guichet. Mais dès 2027, la Municipalité s'engage à étudier une adaptation des horaires actuels, sans extension dans un premier temps de ceux-ci, par exemple une ouverture jusqu'à 18h30 ou sur la pause de midi, qui pourrait être compensée par une fermeture à un autre moment, tout cela évidemment en fonction de la fréquentation du guichet lui-même. C'est bel et bien les statistiques de fréquentation qui peuvent entraîner ces changements.

Pour aller plus loin, c'est-à-dire dans une perspective un peu plus lointaine, les opportunités d'optimisation qui sont offertes par la digitalisation devraient nous permettre de réévaluer les besoins de la population en matière d'accès aux prestations et d'adapter notre offre. Et, dans ce cadre-là, l'étendue des horaires du guichet est une piste, tout comme l'organisation d'une permanence, par exemple dans les quartiers, qui est une autre idée que le Service population et numérique développe en ce moment.

Donc, la priorité pour nous reste de digitaliser les démarches. C'est cet investissement-là qui permettra de libérer du temps pour les équipes et permettra à ce moment-là de faire les aménagements nécessaires pour répondre au mieux aux besoins de la population, sans passer par une augmentation des équivalents plein temps dédiés à cette tâche. Je vous remercie de votre attention.

Vote

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité est refusée par 53 non, 9 oui et 15 abstentions.

Chancellerie

Observation 2.2025 : la COGE encourage la Municipalité à faciliter la recherche de documents sur le site de la Commune. La réponse de la Municipalité a été acceptée par la Commission de gestion.

Observation 3.2025 : la COGE invite la Municipalité à respecter la norme eCH-0059 dans la conception du site internet de la Commune. Cette réponse a été acceptée par la Commission de gestion.

Culture

Observation 4.2025 : la COGE invite la Municipalité à étudier la possibilité de valoriser les œuvres d'art recensées sur le territoire, par exemple via des parcours adaptés à des outils numériques. La réponse de la Municipalité a été acceptée par la Commission de gestion.

Observation 5.2025 : la COGE encourage le Service à finaliser sa stratégie de rénovation des œuvres d'art recensées sur le territoire. Là aussi, la réponse de la Municipalité a été acceptée par la Commission de gestion.

Observation 6.2025 : la COGE encourage la Municipalité à améliorer la lisibilité des informations concernant les salles n'appartenant pas à la Ville d'Yverdon, notamment en collaborant avec l'ADNV. La réponse de la Municipalité a également été acceptée par la Commission de gestion.

Nous passons à l'observation 7.2025 : la COGE encourage la Municipalité à faire en sorte de ne plus utiliser de nappes en plastique jetables dans les salles communales, en privilégiant des solutions avec un coût environnemental plus bas.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

	Merci. Tout d'abord, par souci d'efficience, je vais arrêter de vous lire mot pour mot les réponses de la Municipalité que vous avez sous les yeux. Sur cette observation, la COGE vous recommande de refuser la réponse, car l'utilisation du plastique recyclé ne répond pas à l'observation qui était de ne plus utiliser de nappes en plastique jetable. Les nappes en plastique recyclé sont jetables aussi, ce ne sont pas des nappes réutilisables. Elle encourage également à une réflexion plus profonde sur d'autres solutions, voire la non-utilisation de nappes jetables. Merci.
<i>Discussion s/observation 7.2025</i>	<u>M. le Président Laurent VUITHIER :</u> La Commission de gestion vous propose donc de refuser la réponse de la Municipalité. J'ouvre donc la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 7.2025. <u>Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :</u> Quant à ce refus, si nous évaluons une autre option, la suppression des nappes induirait un remplacement plus fréquent des plateaux lié à une usure dès lors accélérée en raison d'une utilisation intensive, notamment lors des lotos. Des alternatives existent, les nappes en papier, mais le coût unitaire est beaucoup plus cher. La Municipalité est attentive à ce coût écologique, mais elle prend également en compte le surcoût financier qui serait actuellement porté sur le client. Cela étant, elle s'engage à réévaluer cette pratique dans le cadre de la révision en cours des tarifs de location de La Marive. Merci de votre attention.
Vote	<u>M. le Président Laurent VUITHIER :</u> La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons. La réponse de la Municipalité est refusée par 42 non, 24 oui et 11 abstentions. Observation 8.2025 : la COGE encourage la Municipalité à mettre en place un système de retour de satisfaction pour la location de toutes les salles mises à disposition par la Commune. La réponse de la Municipalité a été acceptée par la Commission de gestion.
<i>Durabilité</i>	Observation 9.2025 : la COGE invite la Municipalité à améliorer l'accès et la lisibilité des informations concernant les subventions accessibles à la population. <u>M. le Conseiller Mathias ORTEGA :</u> Oui, sur cette observation spécifique, elle a été faite après constat que la lisibilité du site internet était perfectible et du coup elle refuse la réponse qui est apportée, qui n'apporte pas d'éléments nouveaux. La réponse mentionne simplement que les informations sont sur le site internet. On a vu qu'elles étaient sur le site internet. Cependant, nous maintenons que la lisibilité du site internet doit être améliorée. Nous saluons cependant toutes les autres mesures déployées qui sont mentionnées dans la réponse pour faire connaître les différentes subventions dans les différentes manifestations yverdonnoises, les commerces, etc.
<i>Discussion s/observation 9.2025</i>	<u>M. le Président Laurent VUITHIER :</u> J'ouvre donc la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 9.2025. <u>M. le Conseiller Thierry FRACHEBOUD :</u> Le groupe Vert-e-s et solidaires prend acte de la réponse de la Municipalité à l'observation 9.2025 sur l'accessibilité des subventions, mais déplore que l'accès à ces informations reste encore trop limité pour le grand public. Nous ne nions absolument pas les efforts du service pour mettre en

avant ces aides auprès de la population. Toutefois, force est de constater que l'effet escompté n'est pas encore totalement atteint.

Nous espérons, entre autres, que le site internet pourra être remanié afin de mieux centraliser ces informations et de les rendre plus accessibles. Ces services à la population sont en effet très pertinents et offrent des leviers essentiels pour permettre une meilleure transition écologique chez les privés. Il serait dommage que la population ne s'en saisisse pas, simplement par manque d'accessibilité.

Pour soulever ce souci, nous proposons donc de suivre l'avis de la COGE et donc de refuser la prise d'acte de la réponse de la Municipalité à l'observation 9.2025. Merci de votre attention.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je dois vous avouer qu'à ce stade, le Bureau de la durabilité est un peu emprunté par cette position de la COGE, car la page subventions à la population est directement visible sur la page internet qui recense toutes les subventions existantes, qui a son chapitre dédié et qui est dans l'arborescence au premier niveau de recherche.

Cette offre est par ailleurs bien référencée, puisque si on écrit « subventions Yverdon » par exemple dans Google, les subventions population sont proposées en première recherche.

J'aimerais relever qu'après renseignements pris auprès de nos collègues du PON, Service population et numérique, celui-ci n'a pas reçu de plaintes ni de remarques via le guichet unique. Néanmoins, le Bureau de la durabilité serait intéressé à échanger avec la COGE, aidé du Service de la communication de la Chancellerie, pour voir avec vous les freins que vous voyez et ainsi trouver une solution satisfaisante.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

Oui, alors peut-être pour préciser, effectivement Google va sortir la page. Ce qu'on relevait, c'était que la navigation sur le site était ardue, sachant qu'il y avait des listes, des listes dans des listes, et certaines subventions étaient à disposition si on clique sur un lien dans une liste qui nous fait arriver sur une autre page, du coup le site est un peu labyrinthique à ce niveau-là, mais on ne doute pas qu'il y a un travail qui a été fait et qui sera poursuivi pour améliorer cette lisibilité. Merci.

Vote

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité est refusée par 59 non, 4 oui et 6 abstentions.

Sécurité publique

Observation 10.2025 : la COGE encourage la Municipalité à soutenir les efforts de numérisation des démarches administratives à effectuer par la population afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de ce Service.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

Oui, la COGE refuse cette réponse, car on nous parle de l'accompagnement prévu pour les personnes les moins familiarisées avec la digitalisation, notamment les seniors. On nous explique également qu'il y a un processus de numérisation, mais il n'y a absolument aucun détail, tant sur le processus de numérisation, les mesures d'accompagnement ou un quelconque calendrier. Du coup, on ne sait pas trop quoi faire avec cette réponse et on vous recommande du coup de la refuser. Merci.

Discussion s/observation

M. le Président Laurent VUITHIER :

La Commission de gestion vous propose donc de refuser la réponse de la Municipalité. J'ouvre

10.2025	donc la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 10.2025. La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	La réponse de la Municipalité est refusée par 72 non, 2 oui et 1 abstention. Observation 11.2025 : la COGE encourage également la Municipalité à finaliser les démarches de mise en œuvre d'un système de retour de satisfaction concernant la POLCOM. La réponse a été acceptée par la Commission de gestion.
<i>Jeunesse et cohésion sociale</i>	Nous passons à jeunesse et cohésion sociale. Observation 12.2025 : la COGE encourage la Municipalité à trouver une solution pérenne pour répondre à la problématique de l'accès à un espace de douche pour les personnes en grande précarité. <u>M. le Conseiller Mathias ORTEGA :</u> Oui, concernant cette observation, il est indiqué dans le rapport de la Commission qu'il existe effectivement une solution de douche à la Case2santé, mais que cette solution ne suffit pas à couvrir les besoins existants et demandait de faciliter l'accès à ces douches. La réponse, qui est qu'il y a une douche à la Case2santé, n'apporte donc pas d'éléments nouveaux sur cette problématique précise. Elle s'interroge également sur la mention d'une probable identification à terme d'un futur site, ce qui laisse penser que, s'il y a changements, ils n'arriveront pas avant plusieurs années. Merci.
<i>Discussion s/observation 12.2025</i>	<u>M. le Président Laurent VUITHIER :</u> J'ouvre donc la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 12.2025. <u>Mme la Conseillère Nadia RYTZ :</u> Le groupe Vert·e·s et solidaires remercie la Municipalité pour sa prise en considération de problématiques aussi importantes que l'accès à l'hygiène pour toutes et tous. Pour autant, il nous apparaît que le dispositif en place n'est ni suffisant ni totalement adapté, considérant les contraintes d'horaire et la mobilisation d'un ou d'une employée communale pour toute la durée d'utilisation de la douche. Nous encourageons donc la Municipalité à redoubler d'efforts sur cette thématique. Nous sommes convaincus qu'elle saura faire preuve d'inventivité pour trouver des solutions pérennes et efficaces, à la fois pour ses employés et employées, et pour les utilisateurs et utilisatrices. Nous proposons donc de suivre l'avis de la COGE, donc de refuser la prise d'acte de la réponse de la Municipalité à l'observation 12.2025 et ainsi maintenir cette question à l'ordre du jour. Je vous remercie. <u>M. le Municipal Julien WICKI :</u> Effectivement, je comprends le refus de la Commission de gestion à notre proposition de réponse comme une frustration par rapport à une situation qui n'est pas idéale. Je peux comprendre cette frustration. La situation n'est effectivement pas idéale, comme le groupe Vert·e·s et solidaires vient de le relever, mais parfois, dans ce domaine, le mieux est l'ennemi du bien. Il faut avancer, mais il faut avancer de manière intelligente dans ce domaine. On s'appuie là-dessus sur l'expertise d'autres lieux qui ressemblent au CASO, notamment le Point d'Eau à Lausanne, qui a eu pendant longtemps de graves problèmes de cohabitation entre deux types de populations : les personnes qui souhaitaient effectivement venir utiliser des douches et d'autres qui voulaient venir simplement à la permanence médicale du Point d'Eau. Cela a posé de graves problèmes de cohabitation entre les deux publics, jusqu'à ce que le Point d'Eau puisse

faire d'importants travaux et complètement séparer les deux publics.

Actuellement, la Commission de gestion a visité le « 12 ». Je l'invite, l'année prochaine, à venir visiter le CASO. Le CASO est bien installé à la Maison Pré-du-Canal. Ce sont de beaux locaux, mais aussi de tout petits locaux, qui, techniquement, ne permettent pas l'installation de douches, et qui, de plus, sont petits. Ce sont de petits et de beaux locaux. Malheureusement, l'installation de douches est complètement impossible techniquement. Cela provoquerait un conflit d'usage qu'on devrait absolument éviter.

La seule manière d'avancer dans ce domaine, pour le CASO, c'est de déménager. C'est, ce à quoi on s'attelle. Cela ne veut pas dire que cela va être fait dans dix ans. Si le CASO veut grandir, je pense que son avenir n'est pas à la Maison Pré-du-Canal, notamment pour cette raison-là, qui est une raison très importante, mais aussi parce que le CASO est un peu excentré dans le quartier des Moulins, même si ça présente des avantages d'être ancré dans un quartier yverdonnois. Le fait qu'il soit excentré freine aussi son accessibilité. Ce sont des enjeux qu'on a identifiés, sur lesquels on souhaite travailler rapidement. C'est d'ailleurs pour ça, c'est ce qu'on rappelle dans notre réponse, qu'on a pu engager une personne qui a vraiment la responsabilité de piloter ce projet et de le faire avancer.

Quant à la collaboration avec la Case2santé, effectivement, c'est vrai que leur douche est précieuse. On les remercie d'avoir pu mettre à disposition cette douche. Par ailleurs, c'est vrai que quand quelqu'un du CASO se rend pour utiliser cette douche, c'est en compagnie d'une employée communale, non pas par manque de confiance ou parce qu'on est des bureaucrates et qu'on adore perdre le temps des employés communaux, mais simplement parce que ça fait partie du lien, de l'accompagnement, de l'aller-vers, de l'aller-avec qu'on fait dans ce genre de situation-là. Si l'employée prend le temps d'aller avec, c'est parce qu'elle est en train de suivre la personne dans l'accompagnement de travail social précieux que font les travailleurs sociaux de proximité du « 12 ». Ce n'est pas qu'on ne veut pas chercher une solution plus simple. Cela fait partie de la démarche d'accompagnement et de prise en compte des problématiques de santé dans la prise en charge des bénéficiaires du « 12 ». On avance aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire.

Vote

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité est refusée par 56 non, 13 oui et 7 abstentions.

Observation 13.2025 : la COGE encourage la Municipalité à pérenniser l'accueil du « 12 » en structurant la collaboration avec l'Église propriétaire des locaux, par exemple avec une convention de collaboration et des échanges réguliers visant à résoudre les éventuelles tensions d'usage.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

La COGE refuse également cette réponse. Elle reste sur la suggestion d'établir une convention. En effet, nous considérons qu'un tel document est une mesure préventive qui vise à éviter l'apparition de conflits en donnant un cadre clair et commun aux deux parties prenantes, ce qui ne devrait pas attendre qu'un besoin, et du coup un conflit suffisamment grave, pour que la nécessité d'une convention soit prouvée. Merci.

Discussion s/observation 13.2025

M. le Président Laurent VUITHIER :

J'ouvre donc la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 13.2025.

M. le Municipal Julien WICKI :

Sur cette question, comme la réponse de la Municipalité le dit, on est tout à fait disposé à étudier la signature d'une convention avec le propriétaire des lieux, en sachant que dans l'ordre de

priorité, et là c'est vrai qu'il y a une petite divergence avec l'analyse que la Commission de gestion fait, on souhaite peut-être d'abord mieux formaliser la collaboration.

Il faut savoir que sur le « 12 », on parle à deux entités de l'Église catholique : d'abord l'Église catholique propriétaire, et puis l'Église catholique qui nous sert, qui contribue avec nous à animer le « 12 » par son aumônerie. Ça nous semble plus important de prioriser d'abord une bonne formalisation de la collaboration avec l'aumônerie catholique, parce qu'elle fait un travail très précieux qui lui permet d'assumer l'entièreté d'une des journées d'ouverture du « 12 ». Une fois qu'on aura franchi cette étape-là, qui nous permet vraiment, comme le demande la COGE, de vraiment d'abord mettre en avant les questions d'usage, on pourra réfléchir à une convention avec l'Église propriétaire, sachant que ça ne nous semble à ce stade pas une priorité, puisqu'on est sous le régime d'un bail commercial qui de toute façon a un temps long et permet une certaine prévisibilité quant à d'éventuels soucis qui pourraient apparaître. Je vous remercie.

Vote

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

La réponse de la Municipalité est refusée par 51 non, 16 oui et 9 abstentions.

La dernière observation, la 14.2025 : la COGE encourage la Municipalité à mettre en place une politique d'accueil des personnes sans-abri permettant de répondre à leurs besoins, a été acceptée par la Commission de gestion.

Discussion s/gestion de l'exercice 2025

J'ouvre désormais la discussion sur l'approbation de la gestion de l'exercice 2025 dans son ensemble.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La gestion de l'exercice 2025, à l'exception des réponses aux observations 1.2025, 7.2025, 9.2025, 10.2025, 12.2025 et 13.2025, est acceptée à la quasi-unanimité et 1 abstention.

Comptes 2025

Nous allons passer maintenant à l'approbation des comptes 2025.

Mme la Conseillère Juliana LEON GIRALDO :

La Commission des finances s'est réunie pendant trois après-midi afin d'examiner les comptes de l'exercice 2025 et rédiger le présent rapport. La Commission remercie la délégation municipale pour la qualité de la présentation et tout particulièrement notre boursier pour sa disponibilité, ses explications, ainsi que pour le suivi exhaustif assuré auprès des services afin de répondre aux questions de la COFI. La COFI tient également à remercier M. le Syndic pour la qualité de sa collaboration avec la Commission des finances durant toute la législature. À l'occasion de son dernier exercice de présentation des comptes, elle souhaite saluer son engagement en faveur de la Ville et lui adresser ses meilleurs vœux pour la suite.

Je vais maintenant passer aux considérations, aux vœux et aux conclusions. Je vais essayer de lire vite, mais probablement pas aussi vite que mon collègue ORTEGA. Considérations. À l'issue de l'examen des comptes 2025, la Commission des finances salue en particulier un résultat des comptes 2025 nettement meilleur que celui prévu au budget adopté par le Conseil communal, une marge d'autofinancement solide de CHF 18'000'000.-, une diminution de la dette de CHF 8'000'000.-, une bonne maîtrise des charges de fonctionnement, avec une réduction de 0,92 %, et des revenus de fonctionnement qui ont augmenté de 1,63 % par rapport au budget, ainsi que la bonne tenue de la Bourse communale.

La principale préoccupation de la COFI concerne l'évolution des recettes fiscales des personnes physiques. Bien que les revenus fiscaux globaux dépassent les prévisions budgétaires grâce aux impôts conjoncturels, les recettes issues de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes

physiques stagnent, voire reculent pour la deuxième année consécutive. La COFI attire également l'attention du Conseil communal sur l'évolution des réserves inscrites au bilan. Au 31 décembre 2025, la réserve pour politiques budgétaires n'est que de CHF 1'500'000.- et la fortune constituée des résultats cumulés des exercices précédents est pratiquement épuisée. Cette situation fait apparaître un risque de découvert à la clôture de l'exercice 2026 et devrait être suivie avec attention, notamment au regard du futur mécanisme de maîtrise des finances communales prévu dans le cadre de la révision de la loi sur les communes.

La Commission relève toutefois que cette perspective doit être relativisée. D'une part, un découvert selon MCH2 ne signifie pas que les capitaux propres sont épuisés, ceux-ci s'élèvent encore à CHF 24'400'000.- au 31.12.2025. D'autre part, la Ville dispose d'importantes réserves latentes, notamment au sein des actifs de son patrimoine financier et de certaines participations dont la valeur économique réelle est sensiblement supérieure à leur valeur comptable inscrite au bilan.

Enfin, certains commissaires considèrent que le déficit, bien qu'inférieur au budget, demeure trop élevé et qu'en raison des charges pérennes, il sera difficile de le résorber.

La Commission des finances formule les vœux suivants à l'attention de la Municipalité. Établissement des budgets : pour les postes dont les écarts entre les montants budgétés et les comptes se répètent d'année en année, tels que les recettes liées à la piscine ou aux places de stationnement, la COFI souhaite que les prochains budgets soient établis avec davantage de réalisme.

Fonds pour fluctuation du prix des énergies : la COFI souhaite que tout soit mis en œuvre pour que les résultats du Service des énergies, supérieurs aux prévisions budgétaires, en particulier pour le gaz, alimentent le fonds de fluctuation du prix des énergies. Une telle démarche permettrait ainsi de créer des réserves permettant d'atténuer des hausses tarifaires futures pour les consommatrices et consommateurs.

Respect des crédits votés : la COFI rappelle l'importance du respect de l'affectation des montants spécifiquement votés par le Conseil communal. Lorsque des circonstances particulières nécessitent une utilisation différente des crédits accordés ou entraînent un dépassement de ceux-ci, la Commission souhaite que les procédures prévues, notamment en matière de crédits complémentaires, soient systématiquement appliquées.

Conclusion. Au terme de ces travaux, la Commission des finances, à une évidente majorité, vous invite, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à approuver les comptes 2025 tels que présentés par la Municipalité. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Je prie les membres du Conseil de prendre le document intitulé « Résumé des Comptes 2025 » à la page 11. Sauf objection de votre part, je vous propose de procéder comme les années précédentes, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitres de chacun d'entre eux.

Je vais donc vous lire maintenant le nom du dicastère, ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le numéro de la page ainsi que le compte auquel vous faites référence.

	Charges	Revenus
1. Administration générale	9'346'249	1'057'436
2. Finances et tourisme	13'554'526	135'552'551

02100
Administration des
finances

3180.00

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Ma question est à la page 24 de notre document. Administration des finances, compte 3180.00, « attribution ou dissolution de débiteurs douteux ». Donc, on le voit à la page de droite, lié aux créances fiscales, prise en compte du recours de deux sociétés immobilières pour CHF 4'382'693.- selon recommandation de l'ACI. Peut-on avoir de la part de la Municipalité des renseignements complémentaires concernant ce poste ? Par avance, merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Effectivement, nous avons enregistré lors de la mise en compte des impôts 2025 que vous avez dans ces différents comptes une très forte hausse de l'impôt sur les gains immobiliers, qui normalement chaque année se situe quelque part autour de CHF 1'500'000.- de rentrées, et là on est effectivement à peu près CHF 4'000'000.- plus haut, avec une rentrée comptable telle qu'elle nous a été mise en compte au niveau de la mise en compte des impôts d'environ CHF 5'000'000.- à CHF 5'500'000.-, dont CHF 4'000'000.-, comme il est dit ici, CHF 4'400'000.- liés à une taxation sur uniquement deux sociétés dont nous ne connaissons pas l'identité, mais nous savons que deux sociétés sont responsables de cette très forte hausse de l'impôt.

Ces deux sociétés ont fait recours contre leur décision de taxation, elle est actuellement devant la justice. Ce recours a un effet suspensif quant aux liquidités, donc nous n'avons pas touché ces CHF 4'400'000.-, par contre nous devons les mettre en compte et il existe un risque effectivement que la décision de justice réforme cette décision de taxation et qu'on se retrouve effectivement avec la nécessité, dans des exercices subséquents, de devoir essuyer une partie, un risque de devoir essuyer une perte, suite à une mise en compte par rapport à une première situation qu'on nous a donnée qui serait réformée par la justice.

Raison pour laquelle nous avons, sur le conseil de l'administration cantonale des impôts, placé une charge, une réserve effectivement, cette réserve que vous mentionnez, une réserve pour dissolution de débiteurs douteux. J'espère avoir répondu à votre interrogation, M. le Conseiller.

M. le Président Laurent VUITHIER :

	Charges	Revenus
3. Sport, bâtiments et jumelage	37'826'959	11'724'050
4. Mobilité, environnement et infrastructures	45'267'660	17'990'218

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Comme chaque année, je réinterviens sur le point 4240.41, page 58. Il s'agit de la taxe au sac. La Confédération attend que la taxe au sac couvre 40 % des coûts généraux de la gestion des déchets. À Yverdon, nous n'en sommes pas à 36 %. Donc, une fois de plus, je relève que nous avons dans nos comptes quelque chose qui n'est pas conforme aux attentes.

J'aimerais aussi savoir qu'est-ce qu'il en est des pénalisations que la Ville d'Yverdon subit à l'heure actuelle, puisque le nombre des sacs taxés qui ne sont pas conformes est particulièrement élevé. À quel montant se situe la perte pour la Ville d'Yverdon, montant qui est une forme de sanction qui est faite par la gestion générale des déchets ? Merci.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Comme chaque année, nous essayons de rester aux 40 % qui nous sont accordés, nous restons à l'équilibre. Les investissements qui sont faits sont toujours en lien avec la gestion des déchets, notamment les campagnes de littering qui s'intègrent aussi dans ce budget. Nous avons un bilan prévu en fin d'année pour réévaluer la situation des sacs non conformes, des taux de non-conformité. Mais aujourd'hui, je ne peux pas vous dire exactement quel est le taux de non-

73000
Gestion des déchets

4240.41

conformité des sacs.

En revanche, il est prévu de faire un deuxième contrôle, et si lors de ce deuxième contrôle le taux de non-conformité était à nouveau élevé, et bien, nous devons effectivement payer des sanctions, mais pour l'instant je ne peux pas vous donner plus de précisions, je peux me renseigner et puis communiquer ces informations, mais pour l'instant nous sommes dans les clous comme chaque année. Je vous remercie.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je ne vais pas prolonger très longtemps, mais le rapport STRID dit qu'Yverdon a plus de 5 % de sacs taxés non conformes.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

5 % est le seuil qui est toléré aujourd'hui. Nous l'avons augmenté de 3 % à 5 % pour tous les périmètres de la taxe au sac. Donc, c'est un seuil toléré. Nous ne sommes pas dans une situation dramatique, mais en revanche effectivement il est au-dessus de 5 % et c'est sur ce petit différentiel que nous allons travailler pour faire en sorte que ce taux de conformité reste le plus bas possible. Mais nous ne sommes pas dans une situation dramatique.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'entends bien. Comme je ne serai plus au Conseil communal l'année prochaine, je serai heureux de savoir quand même quel est le montant de la sanction sur cette affaire. Vous pouvez m'écrire à mon domicile privé. Merci.

M. le Président Laurent VUITHIER :

	Charges	Revenus
5. Jeunesse et cohésion sociale	61'251'765	12'417'974

34290 Colonies de
vacances
3930.00

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous remercie M. le Président, nous allons à la page 74, colonies de vacances, rubrique 3930.00. Comme nous le savons, il y a une décision qui a été plus ou moins prise de nous séparer de la colonie de Bellevue. Et, ce qui m'a frappé cette année dans les comptes, c'est l'extraordinaire augmentation du budget de ces colonies, alors même qu'on s'apprête peut-être à en vendre une.

Et, ce que j'ai de la peine à comprendre, c'est comment on peut arriver à des imputations internes de CHF 280'000.- à l'heure actuelle, alors qu'au budget, on avait CHF 167'910.-. Et, j'aimerais aussi savoir comment se partagent ces imputations entre Bellevue, que nous avons prévu plus ou moins d'abandonner et Jolie-Brise. Merci.

M. le Municipal Julien WICKI :

M. le Conseiller COCHAND, je pense qu'il nous faut un tout petit peu de temps pour pouvoir vous répondre avec un peu plus de précision sur cette question, qui concerne effectivement le Service jeunesse et cohésion sociale, mais aussi le Service des bâtiments. Alors je ne sais pas si on peut soit avancer et revenir ensuite sur cette question dans quelques instants, ou bien il faut juste nous laisser quelques instants pour creuser cette question. Merci.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Alors, on passe au sujet d'après, puis on vous laisse réfléchir tranquillement. Nous passons au point 6, sécurité publique.

57901 Service social
communal
3637.08

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Excusez-moi, M. le Président, mais j'étais toujours à JECOS. Vous avez dit qu'on passait au sujet suivant. Le sujet suivant, pour moi, était encore à JECOS.

M. le Président Laurent VUITHIER :

D'accord. Alors nous allons rester à JECOS, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Excusez-moi. Alors, c'est à la page 54, sous rubrique 3637.08. Nous avons un montant de CHF 2'046'000.- d'aides complémentaires communales. Est-ce qu'on connaît la part qui est consacrée à aider les gens par rapport à la taxe au sac ? Si vous n'arrivez pas à trouver, je pense qu'il faut avancer aujourd'hui. Mon adresse, c'est rue Saint-Georges 19 à Yverdon. Vous pouvez m'envoyer la réponse d'ici à la fin de l'année.

M. le Municipal Julien WICKI :

M. le Conseiller communal Daniel COCHAND, je m'excuse, vous m'avez perdu, vous m'avez dit à la page 54, mais la page 54 c'est MEI et pas JECOS. Ah, page 84, merci beaucoup. Ceci dit, je crois quand même avoir la réponse à votre question. Il y a deux types de taxes, la taxe forfaitaire et la taxe au sac. Les mesures compensatoires pour la taxe au sac, il s'agit des bons d'aide pour les familles, qui figurent telles quelles dans notre budget sous forme de bons d'aide pour les familles et puis les mesures qui servent à compenser les mesures compensatoires décidées par le Conseil communal pour la taxe forfaitaire figurent, elles, encore à un autre endroit dans notre budget. Les deux figurent dans notre budget. Voilà, ça répond déjà peut-être en partie à votre question.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Oui, alors effectivement je n'ai pas été très clair là-dedans, c'est par rapport à la taxe forfaitaire, ma question.

M. le Municipal Julien WICKI :

Alors, concernant votre question précise sur le 3637.08, aides complémentaires communales, effectivement ce montant de CHF 2'046'703.- ne concerne que les PCC, les prestations complémentaires communales. Il n'y a pas du tout les mesures compensatoires pour la taxe forfaitaire, qui elle figure nommément, telle quelle, quelque part dans le budget, mais là il me faudrait un tout petit moment pour les trouver, c'est d'un montant d'à peu près CHF 700'000.- qui figure tel quel dans le budget JECOS, à un autre endroit. Ce montant que vous avez identifié ne concerne que les PCC.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je remercie M. WICKI parce que je n'ai pas réussi à les trouver. Alors maintenant je sais que c'est à peu près CHF 700'000.-. Je suis comme vous, je ne les ai pas trouvés.

M. le Président Laurent VUITHIER :

	Charges	Revenus
6. Sécurité publique	41'118'030	29'098'948
7. Urbanisme, RH, culture et durabilité	19'626'307	3'276'794
8. Énergies	79'185'558	92'183'968

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je souhaitais donner des informations liées au vœu numéro 2 du rapport de la Commission des finances. Je ne reviendrai pas sur la fluctuation du prix de l'électricité, un domaine qui est très fortement réglementé et où les marges sont strictement plafonnées, avec un mécanisme de report du déficit de couverture et je vous renvoie à la communication de la Municipalité CO 24.03, mais je me concentrerai sur les mécanismes d'ajustement du prix du gaz.

M. le Syndic, dans sa réponse générale sur les comptes, va détailler les raisons pour lesquelles la Municipalité a décidé de ne pas alimenter le fonds de fluctuation du prix du gaz malgré des résultats exceptionnels du Service des énergies sur l'année 2025. Je me bornerai à ce stade à vous préciser les démarches en cours au Service des énergies, sur mandat de la Municipalité, pour aller dans le sens du vœu 2 exprimé par la Commission des finances.

Il est difficile d'alimenter un fonds par des attributions décidées lors du bouclage des comptes ou par un pourcentage de l'excédent annuel. Le mode d'alimentation du fonds doit être défini à l'avance dans un règlement spécifique et être indépendant du résultat de l'exercice et pas compatible avec des finances déficitaires.

Dans ce contexte, il n'est actuellement pas possible de garantir une affectation automatique des marges réalisées sur l'activité gaz à un fonds de fluctuation des prix, une telle pratique étant susceptible d'être considérée comme non conforme aux normes MCH2.

Le document de branche « Nouvelles perspectives de gaz-énergie » met cependant en évidence les enjeux financiers considérables auxquels les gestionnaires de réseaux gaziers seront confrontés les prochaines années, notamment les risques liés à une réduction de la durée d'utilisation des infrastructures, à l'existence d'actifs immobilisés qui pourraient ne pas être entièrement amortis à leur fin de vie, ainsi qu'aux coûts potentiels de désaffectation ou de reconversion des réseaux.

Afin d'accompagner les collectivités publiques dans ces réflexions, la branche prépare actuellement un document complémentaire consacré à la mise en œuvre concrète de ces mesures, en particulier pour les villes et communes soumises au référentiel MCH2. Ce document devrait être publié au cours du deuxième semestre 2026 et sera directement pertinent pour Yverdon-les-Bains.

Afin d'anticiper ces enjeux dans le cadre des tarifs 2027, le Service des énergies a attribué un mandat à une société spécialisée pour réaliser une analyse spécifique pour la mise en place d'un fonds d'amortissement extraordinaire. Cette étude devra examiner les différentes options envisageables pour le réseau gaz du Service des énergies, notamment l'adaptation des durées d'amortissement, le recours à des amortissements extraordinaires, ainsi que le traitement du WACC, le coût moyen pondéré du capital.

En parallèle, le Service des énergies mène des réflexions avec le Service des finances concernant l'opportunité de mettre en place un règlement permettant la création d'un fonds spécifiquement dédié à la transition du réseau gaz, la reconfiguration, la désaffectation ou le démantèlement de certains secteurs du réseau, qui soit compatible avec les exigences MCH2. Cette approche paraît aujourd'hui plus adaptée qu'un simple fonds de fluctuation alimenté par les excédents annuels tels que nous en avons hérité.

Vous le voyez, la Municipalité et son Service des énergies n'ont pas attendu le vœu de la Commission des finances pour tout mettre en œuvre afin de créer des mécanismes permettant d'atténuer les hausses tarifaires futures pour les consommateurs et les consommatrices. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Nous sommes arrivés au terme des dicastères. Je ne sais pas si, Messieurs les Municipaux, vous

avez une réponse... Pas encore, d'accord.

Donc la parole n'est plus demandée en l'état.

Nous revenons donc à la page 11. Je ne vais pas vous relire les charges et les revenus par dicastère, mais vous lire les totaux.

	Charges	Revenus
Totaux	307'177'055	303'301'939
Excédent de charges	3'875'115	
Je vous lis le tableau d'autofinancement en page 9 sur les comptes 2025.		
	Comptes 2025	
Résultat de l'exercice	-3'875'115	
Amortissements	25'950'568	
Attributions aux fonds	4'848'392	
Prélèvements aux fonds	-8'904'451	
Autofinancement	18'019'393	

*Discussion s/compte
2025*

La discussion est ouverte sur l'ensemble des comptes 2025.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Le groupe du PLR vous invite à refuser les comptes tels que présentés. En effet, nous prenons acte des comptes 2025 qui présentent tout de même un déficit de CHF 3'900'000.- contre CHF 11'600'000.- prévus au budget. Ce résultat est certes nettement meilleur qu'attendu, mais il ne doit pas masquer la réalité.

Il s'agit de pertes importantes et l'amélioration ne provient pas d'une maîtrise durable des coûts. L'écart favorable s'explique principalement par des charges de personnel qui ne sont pas encore pleinement matérialisées en raison d'engagements différés, de mutations internes et de difficultés de recrutement. Cela représente en 2025 un écart favorable de CHF 5'800'000.-.

Il s'explique aussi par le résultat exceptionnel du Service des énergies, dont le bénéfice atteint près de CHF 13'000'000.-, soit CHF 3'500'000.- de plus que prévu au budget et CHF 2'200'000.- de plus qu'en 2024.

Mais cette situation interpelle, car les postes vacants finiront par être repourvus et les charges correspondantes pèseront sur les prochains exercices. Quant aux marges importantes réalisées sur le gaz et l'électricité, elles ne peuvent pas servir durablement à compenser les faiblesses structurelles des comptes communaux, surtout lorsqu'elles sont supportées par les consommateurs et les entreprises yverdonnois.

Ainsi, le groupe PLR s'inquiète également de la baisse des recettes fiscales des personnes physiques. Les impôts sur le revenu et la fortune, hors frontaliers, reculent d'environ CHF 1'000'000.- pour la deuxième année consécutive, alors que les autres villes vaudoises et le Canton renforcent nettement leur base fiscale. Yverdon-les-Bains peine à attirer des contribuables disposant de revenus plus élevés. C'est l'un des échecs majeurs de la politique menée durant cette législature.

À l'avenir, il s'agira de rétablir durablement des comptes sains, sans se contenter de recettes exceptionnelles, tout en améliorant l'attractivité de la Ville pour les habitants, les familles, les entreprises et les contribuables à revenus supérieurs. Voici pourquoi le groupe du PLR vous invite

à refuser les comptes tels que présentés.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Sans surprise, le groupe socialiste acceptera les comptes 2025. Moi, j'aime bien dire qu'on peut faire de la politique au budget, quoique, on peut discuter, mais en principe, on ne fait pas de politique aux comptes, parce que finalement, refuser les comptes, c'est très symbolique, quelque part, on en prend acte, et puis on peut bien les refuser.

Moi, j'aimerais déjà remercier l'ensemble des collaborateurs, aussi de la Commission des finances ; on voit que c'est un travail important qui a été réalisé. À la lecture des comptes 2025, on peut constater une chose, c'est que les finances de notre Ville sont solides, contrairement à ce qui est dit. Les objectifs financiers de la législature qui avaient été annoncés sont respectés et les prestations à la population continuent de se développer, et ça, c'est un point important, ça a déjà été dit au budget. Alors, on peut toujours interpréter les choses, on peut dire que c'est un budget pessimiste, etc., ou alors on peut dire qu'en fait on leur avait accordé une autorisation de dépenser qui nous amenait vers un déficit de CHF 11'600'000.-. En réalité, les services communaux ont tout fait pour réduire cet écart et on n'arrive plus qu'à CHF 3'900'000.-, ce qui fait que l'écart s'est réduit de CHF 7'700'000.-. C'est quand même important.

Un signe qui est très encourageant, par contre, c'est la marge d'autofinancement, qui est quand même l'indicateur très important des comptes, c'est notre capacité finalement à investir dans des projets. Au budget, c'était prévu CHF 7'100'000.-, on passe à CHF 18'000'000.-, donc on a augmenté de CHF 10'000'000.- la marge d'autofinancement.

Juste peut-être, j'y reviendrai, mais disons qu'en tout cas en ce qui concerne la dette, on peut discuter sur la question de savoir si elle a diminué ou pas, ce n'est pas tout à fait exact de dire qu'elle a diminué.

Ces chiffres résument à eux seuls la situation financière de notre Ville. Le déficit est inférieur de près de CHF 8'000'000.- aux prévisions. La marge d'autofinancement, je l'ai déjà dit, est supérieure de près de CHF 11'000'000.-. Enfin, les charges de fonctionnement sont inférieures de près de CHF 7'000'000.- au budget voté par notre Conseil.

Le premier renseignement que nous tirons de ces comptes est la remarquable maîtrise des charges par les services communaux. La Municipalité écrit elle-même, alors évidemment c'est peu logique qu'elle écrive des choses bien à son sujet, mais la maîtrise des coûts de l'ensemble des dicastères a contribué à ce résultat et je pense que ça mérite d'être souligné.

Concernant les impôts, certes, il y a des diminutions à certains endroits, mais on a quand même des impôts sur les gains immobiliers qui sont importants, CHF 3'800'000.- de plus que prévu. Sur les frontaliers, CHF 1'700'000.- de plus que prévu. Sur les personnes morales, CHF 600'000.- de plus. Donc, on ne peut pas vraiment dire non plus que les impôts ne fonctionnent pas bien chez nous.

Si on prend les objectifs de la législature tels que c'était annoncé, on nous avait dit pas plus de CHF 7'000'000.- par an, on est à une moyenne d'environ CHF 3'900'000.-, donc on est largement dans le tir. La marge d'autofinancement était annoncée volontairement à CHF 18'000'000.-, on y est. Et puis, surtout le plafond d'endettement : n'oublions pas qu'on avait fixé un plafond d'endettement à CHF 423'000'000.-, on en est à CHF 356'000'000.-. Vous voyez qu'on est assez loin finalement du plafond d'endettement que nous avons nous-mêmes voté.

Je dirais que plus que l'évolution d'un indicateur isolé, parce qu'on peut toujours prendre un petit bout quelque part pour montrer que les choses... c'est le respect du cadre financier global qui doit retenir notre attention. Le déficit demeure inférieur à la limite fixée par le Conseil communal et puis finalement la marge d'autofinancement atteint l'objectif fixé.

Au-delà de ces chiffres, nous souhaitons également relever le travail accompli par la Municipalité

et les services au bénéfice direct de la population. Les comptes ne sont pas seulement des colonnes de chiffres, ils traduisent des réalisations concrètes qui améliorent le quotidien des habitantes et des habitants de notre Ville.

Si je prends, par exemple, le sport scolaire facultatif, on a enregistré près de 900 inscriptions en 2025 lors du lancement de la « Stratégie sport et inclusion », qui permettent à davantage de jeunes d'accéder à la pratique du sport et c'est une bonne chose. La bibliothèque publique a entièrement repensé son espace jeunesse avec les jeunes eux-mêmes, renforçant ainsi son rôle de lieu de rencontre, de découverte et d'apprentissage.

Nous souhaitons relever tout particulièrement les efforts consentis en faveur de l'accueil de jour. Je vous rappelle qu'on a augmenté de 24 places l'UAPE. Au total, quand même, juste rappeler qu'on accueille 1672 enfants durant l'année : 607 en maisons de l'enfance, 577 dans les UAPE, 322 dans les APEMS, etc. Tout ça, c'est des chiffres que vous trouvez, j'imagine que vous l'avez fait d'ailleurs, c'est certainement un rappel pour vous, dans l'incroyable rapport de gestion qui nous est fourni. Le réseau dispose aujourd'hui de 244 places préscolaires, 156 places d'APEMS. On voit qu'on a pas mal d'accueils de jour.

Nous saluons également les avancées réalisées en matière de végétalisation. L'année 2025 a vu l'aboutissement du plan Canopée, qui fixe l'objectif ambitieux de faire passer la couverture arborée de notre territoire de 21,5 % à 33 %, et aujourd'hui je crois qu'on peut s'en réjouir, parce que moi – je ne sais pas pour vous – mais moi je visais les taches d'ombre, parce que franchement il fait chaud. On a planté à peu près 624 arbres et 7700 arbustes. Il s'agit d'un investissement concret pour lutter contre les îlots de chaleur, renforcer la biodiversité et améliorer durablement la qualité de vie de la population.

Dans le domaine de la mobilité, les réalisations sont tout aussi tangibles. L'inauguration de la passerelle des Cigarières offre désormais un nouvel accès à la gare pour les piétons et les cyclistes. Trois nouvelles zones modérées ont été mises en service et le système de vélos en libre-service a franchi le cap des 100'000 locations annuelles, soit une progression de 25 % par rapport à l'année précédente. Ces réalisations démontrent qu'il est possible de développer une mobilité plus sûre, plus efficace et plus durable, tout en répondant aux besoins quotidiens de la population.

Ces comptes racontent finalement une histoire assez simple : des services qui tiennent leur budget, une économie locale qui fonctionne, un cadre financier respecté et des investissements qui améliorent concrètement la vie des habitantes et des habitants. Derrière chaque ligne comptable, il y a une place d'accueil créée, un arbre planté, un équipement sportif modernisé, une infrastructure améliorée ou un service rendu à la population. Ces résultats démontrent qu'il est possible de maintenir ces prestations publiques de qualité, d'investir dans l'avenir et de conserver des finances saines.

À l'heure où certains proposent de réduire durablement les recettes des collectivités publiques à travers l'initiative des 12 %, il nous paraît essentiel de rappeler ce que financent concrètement ces ressources : l'accueil de jour, les infrastructures scolaires, sportives, la mobilité, la transition climatique, la culture ou encore la cohésion sociale.

Les comptes qui nous sont présentés ce soir démontrent que ces investissements produisent des résultats concrets pour la population. Les affaiblir reviendrait inévitablement à remettre en question une partie de ces prestations.

Pour le groupe socialiste, ces résultats confirment également la pertinence du maintien du taux d'imposition communale actuel. Celui-ci permet à notre Ville de répondre aux besoins de la population tout en respectant le cadre financier fixé par le Conseil communal. Pour toutes ces raisons, et j'arrive à la fin, le groupe socialiste vous invite à accepter les comptes 2025, et je vous remercie de votre attention. C'était aussi un petit clin d'œil pour notre Syndic, qui fera certainement beaucoup plus long que moi.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Nous voici donc aux derniers comptes de cette législature. Vous allez avoir le droit, mon collègue M. BALET l'a déjà dit, comme chaque année lors de cette législature, à la présentation des comptes par M. le Syndic. Malgré la longueur légendaire de celle-ci, je vous encourage à l'écouter, c'est très intéressant et cela me fera raccourcir ma prise de parole pour ne pas qu'on se marche dessus, si j'ose dire.

Je ne vais pas non plus répéter les conclusions du rapport de la COFI, ni répéter la liste importante de projets réalisés par la Ville citée par mon collègue M. BALET. Non, je vais rester un peu plus globale.

J'aimerais d'abord rappeler que les comptes, comme le budget, sont le reflet d'une politique et comme nous choisissons de les lire aussi. Par exemple, choisissons-nous de voir le déficit ou de voir qu'il est inférieur à celui budgété, de voir la diminution de la dette comme une bonne chose ou comme un manque d'investissement ?

Pour ma part, et je l'ai déjà dit, je vois ces comptes comme le reflet d'une volonté de la Municipalité de mener une politique pour la population et contre l'austérité, avec ce que ça implique comme risque : d'avoir choisi les places de crèches, les festivals qui font rayonner notre Ville, l'ombre des arbres ou des conditions de vie dignes pour ses employés.

J'espère que la prochaine Municipalité ne foncera pas tête baissée dans l'austérité, qu'elle laissera vivre et grandir les beaux projets à Yverdon-les-Bains, qu'elle ne sacrifiera pas les trois piliers qui ne sont pas la répression concernant la politique des quatre piliers pour la lutte contre la drogue, qu'elle n'abandonnera pas les plus fragiles d'entre nous sur l'autel de l'équilibre comptable.

Pour toutes ces raisons, je vous encourage à accepter les comptes 2025 au nom du groupe Vert-e-s et solidaires. Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je vais, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites sur les comptes 2025, passer très rapidement sur ces éléments-là. Simplement relever, pour la première année, une très grande volatilité dans les impôts, notamment les impôts conjoncturels et les impôts liés au contexte économique, sur lesquels je ne reviens pas, mais qui sont détaillés dans le rapport du préavis de la Ville, de relever que ce sont les derniers comptes qui sont impactés par la vieille péréquation, la péréquation qui était plafonnée. Le plafonnement dans ces comptes 2025 est encore actif, ce ne sera plus le cas dans les comptes 2026, je vais y revenir.

Je voudrais relever la maîtrise des dépenses par les services. On peut considérer évidemment que les services se battent, mais vraiment se battent comme des lions à travers toute l'année pour élargir au plus possible les enveloppes financières qui leur sont consacrées. Mais, une fois que ces enveloppes financières ont été validées par la Municipalité puis ensuite par le Conseil communal, les différents services s'y tiennent et, c'est une des raisons évidemment de la diminution du déficit entre le budget et les comptes et j'aimerais ici remercier toutes et tous l'ensemble de la fonction publique et des services de la Ville pour leur rigueur, finalement, une fois qu'ils reçoivent un budget.

On relève, comme chaque année, l'effet de budgéter l'entier des salaires alors qu'on sait pertinemment qu'on ne paiera pas l'entier de ces salaires, parce que, comme l'a dit Mme la Conseillère CAPT, il y a des retards dans les engagements, il y a des difficultés d'engagement, il y a des transitions qui se font, il y a des renouvellements de carrière aussi. Cela explique aussi une grande partie de la diminution entre le budget et les comptes.

La Municipalité prend en compte et prend note les trois vœux de la Commission des finances. Je reviendrai effectivement un peu plus loin sur le deuxième, comme ça a déjà été annoncé par mon

collègue GUILLARD.

Ce que je voulais faire pour cette dernière prise de parole concernant ce sujet absolument passionnant qu'est les finances publiques, c'était finalement faire le bilan des cinq années de la législature en reprenant, mais je vais le faire très rapidement parce que M. BALET l'a déjà beaucoup fait finalement, les engagements qui avaient été pris lors du préavis PR21.33PR qui fixait le taux du plafond d'endettement et qui, en gros, donnait la politique financière de la Ville.

La planification annoncée au début de la législature a été plus que tenue. On l'a dit, elle préconisait CHF 7'000'000.- maximum de déficit à chaque exercice, c'est-à-dire un déficit cumulé maximum de CHF 35'000'000.- sur la législature. En effectif, il est de l'ordre de CHF 15'000'000.-, donc un peu inférieur à la moitié de ce que nous nous étions autorisés au début de la législature.

On l'a dit aussi, au moins CHF 18'000'000.- de marge d'autofinancement, qui est un résultat extrêmement supérieur à toutes les autres collectivités du Canton à ce regard. Donc, sur la législature, on est plutôt près des CHF 100'000'000.- d'autofinancement sur les 5 ans de la législature. On avait prévu un endettement supplémentaire de CHF 70'000'000.- sur la législature. Or, l'endettement est essentiellement le même. Les variations d'endettement que vous avez sur la législature sont essentiellement liées à des gestions de liquidités et à des jeux faits sur les emprunts et les remboursements par rapport à l'évolution des taux d'intérêt, mais en gros la dette n'a pas évolué ces cinq dernières années.

Donc, de ce point de vue-là, c'est une législature qui est maîtrisée malgré le pari qui avait été pris par la Municipalité, il a été rappelé, et ce pari était le suivant : c'était d'investir dans la machine afin d'améliorer l'attractivité de la Ville et de faire fructifier ses rentrées fiscales. Alors, il est temps de faire ce bilan-là, aussi, des cinq années de cette politique, en comparant les résultats fiscaux 2025 et les résultats fiscaux 2020.

En termes d'imposition économique, ce que j'appelle l'imposition économique, c'est évidemment l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, donc des sociétés, ainsi que l'impôt frontalier et l'impôt à la source, qui sont directement liés au dynamisme économique de la Ville. Les comptes 2025 montrent une somme de CHF 15'400'000.-, elle est supérieure de 28 % à la somme de 2020, qui était de CHF 12'100'000.-. Si on prend en compte, si on compense l'inflation sur cette période-là, qui était de 7,5 %, on a une croissance réelle de l'ordre de 19 % de cette imposition-là.

Côté imposition de l'immobilier, ça c'est quatre impôts différents : c'est l'impôt foncier, les droits de mutation, l'impôt sur les gains immobiliers et l'impôt complémentaire sur les immeubles. Là, on a pratiquement doublé, on est à CHF 15'400'000.- en 2025, on était à CHF 7'900'000.- en 2020, donc c'est 96 % d'augmentation, compensé de l'inflation, 83 % de croissance. Mais, on se souvient évidemment qu'au cours de la législature, on a augmenté l'impôt foncier de 1‰ à 1,5‰. Il faut tenir compte évidemment de cette augmentation-là. Si elle n'avait pas eu lieu, ceci dit, la progression de cette imposition aurait été de 64 % en nominal et de 53 % en termes réels. Donc, sur ces deux impôts, les impôts qui sont liés finalement à la santé de l'économie et à la santé du marché immobilier de la Ville, il y a de très fortes progressions qui montrent effectivement que la Ville est extrêmement dynamique, ce que je n'ai pas arrêté de dire et qu'on le voit d'ailleurs sur les statistiques d'emploi et le nombre d'emplois depuis cinq ans sur Yverdon, il y a une progression qui est très forte. Donc, de ce point de vue-là, ces deux impôts rapportent environ CHF 31'000'000.- à la Ville en 2025, c'était CHF 20'000'000.- en 2020, et donc il y a les CHF 3'000'000.- qui sont dus effectivement à la progression et à la hausse d'impôt sur l'impôt foncier, mais les CHF 8'000'000.-, CHF 8'000'000.- à CHF 9'000'000.-, sont vraiment en plus, c'est vraiment de la croissance intrinsèque de la Ville.

Ceci étant, il faut aussi parler de l'imposition des personnes physiques : revenus et fortunes. CHF 47'700'000.- en 2025, c'est CHF 1'300'000.- de moins qu'en 2020, une baisse de 2,6 %, si on la compense avec l'inflation, en termes réels c'est une baisse de 9,4 % et si on prend en compte le fait que pendant cette période-là la population yverdonnoise a augmenté de 2,1 %, ce qui est le cas, c'est une baisse de 11,3 %. Cela veut dire qu'en 5 ans, le revenu fiscal réel par personne

dans la Ville d'Yverdon-les-Bains s'est abaissé de plus d'un dixième. Cela exprime une baisse de revenu réel des Yverdonnois d'environ 2 à 3 % sur ces 5 ans.

On peut faire ce qu'on veut, mais c'est un résultat difficilement explicable, ce d'autant que, comme ça a été dit par Mme CAPT, il semble spécifique à la Ville d'Yverdon. On n'a pas de résultats de ce type-là dans d'autres villes de notre Canton. Il y a des éléments de réponse qu'on pourra avoir, mais on aura ces éléments extrêmement tard, parce que le délai de collecte et de traitement des statistiques dans le domaine fiscal et dans le domaine économique, c'est deux à trois ans. Donc on aura les réponses sur ce qui s'est passé pendant cette législature, on les aura en 2029, ça me fait une belle jambe pour dire les choses clairement.

Alors maintenant, on peut essayer d'expliquer, de minimiser ou quoi que ce soit, mais je pense qu'il faut être clair à ce stade. Et là je vais parler de manière un peu plus personnelle. À titre personnel, parce que j'estime avoir joué un rôle déterminant dans la mise en place et la poursuite de la politique financière de la Ville ces 5 dernières années, je vous le dis clairement, je partage le constat de Mme CAPT. J'estime avoir échoué sur ce point central de mon action et comme je crois à une éthique de la responsabilité quant aux résultats actuels de cette politique, même si je crois qu'à futur elle portera ses fruits, de ce pari pris sur l'avenir, d'une certaine manière, quand on parie et qu'on perd, on quitte la table, c'est normal, c'est ce qui doit se passer dans un système démocratique et de gouvernance comme le nôtre et je ne cache pas que cet échec, qui était déjà légèrement ou nettement visible lors de l'année passée, a joué un rôle significatif dans la décision que j'ai prise de ne pas solliciter un nouveau mandat à la tête de la Ville.

Ceci étant, quand on prend un pari de cette importance-là, il est important de pouvoir jouer sur d'autres tableaux et de préparer des positions de repli. Un autre pan de mon action publique durant la législature a concerné, vous le savez, la péréquation. Durant toute cette législature, la Ville a souffert du plafonnement de l'aide péréquative qui nous était imposé par l'ancien système de péréquation. J'estime avoir joué un rôle important dans la fin de ce système et de son remplacement, voté il y a exactement deux ans par le Grand Conseil, et la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise.

L'exercice 2026, celui que vous bouclerez l'année prochaine, sera le premier impacté par le nouveau système, qui est non plafonné. En février 2026, nous avons reçu le premier décompte final de la péréquation 2025 dont le résultat, je viens de le dire, impactera donc les comptes 2026. Ce sont des chiffres qui ont ensuite été confirmés en mai par les autorités cantonales qui les calculent. Je vous passe les détails. Les rentrées effectives de la péréquation sont supérieures de CHF 5'100'000.- à celles que nous avons budgétées au budget 2026. Les sorties effectives, ce que la Ville paie, c'est notamment la participation à la cohésion sociale, la fameuse facture sociale et la facture policière, sont-elles aussi supérieures au budget 2026, mais de CHF 300'000.-. Au solde, nous avons un gain supérieur grâce à cette nouvelle péréquation qui, dans les comptes 26, s'élèvera à CHF 4'800'000.- de plus que ce que nous avons mis au budget. Si nous avions pu imputer ces chiffres de la péréquation 25 dans les comptes 25, nous aurions bouclé sur un bénéfice de CHF 1'000'000.-.

Et, j'aurais pu répondre favorablement au vœu de la Commission sur l'alimentation des fonds dans le domaine des énergies, puisque le système MCH2 n'autorise pas une commune déficitaire à faire des choix d'alimentation de fonds. Par contre, lorsqu'elle est bénéficiaire, elle peut attribuer ce bénéfice à ses différents fonds. Nous aurions pu donc répondre favorablement à ce vœu.

En l'état, ce bonus péréquatif impactera les comptes 2026, tant mieux pour eux, tant mieux pour la Ville, tant mieux pour mes collègues qui continuent ce travail. Et, la deuxième chose, c'est que toutes ces années, finalement, la Ville a souffert du plafonnement de l'aide péréquative. On peut faire le calcul, mais ce plafond, d'une année à l'autre, était quelque part entre CHF 2'000'000.- et CHF 5'000'000.- par année, de quoi pratiquement éliminer les déficits cumulés de l'ensemble de la législature. C'est une charge que la Ville d'Yverdon n'aura plus jamais à porter. La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise joue enfin pleinement son rôle à Yverdon-les-Bains, comme partout ailleurs dans le Canton. Ce pari-là, il aura fini par payer. Je vous remercie de votre

attention.

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Les comptes 2025 sont acceptés par 39 oui, 32 non et 7 abstentions.

Le Président remercie la Commission pour son travail.

**8. PRÉAVIS
N° PR26.15PR**

CONCERNANT LES JETONS ET INDEMNITÉS DIVERSES DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DE SON BUREAU POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031
RAPPORTEUR : M. KEVIN DELAY

Composition de la commission (ad hoc)

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Anita ROKITOWSKA, Kevin DELAY, Michel FLEURY, Denis GONIN, Mathias ORTEGA, Sylvain PLAGELLAT, Giancarlo VALCESCHINI, Roland VILLARD

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. DELAY donne lecture des éléments suivants :

Compte tenu que tout le monde est en possession du rapport ainsi que du préavis, je vais m'en tenir aux deux points essentiels de ce préavis qui concernent deux modifications au sein du règlement. Dans le domaine du secrétariat du Conseil communal, situation actuelle de 1,4 ETP mentionnée dans le règlement, la mise à jour sera à 1,6 ETP, conformément à la décision budgétaire déjà en vigueur. Et, le deuxième point concerne les frais de garde des enfants, tarifs qui sont obsolètes actuellement. La réglementation s'adapterait aux tarifs actuels de référence de la Croix-Rouge vaudoise.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Président Laurent VUITHIER :

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR26.15PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Les jetons et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés conformément à l'annexe 1 pour la législature allant du 1er juillet 2026 au 30 juin 2031.

Article 2 : Les montants touchés par les Conseillers communaux s'entendent nets de

charges sociales.

9. PRÉAVIS
N° PR26.08PR

*Composition de la
commission (ad hoc)*

CONCERNANT L'ADOPTION, EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 1991 SUR LES ROUTES (LROU), DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR ET DE MISE EN CONFORMITÉ DU CARREFOUR SIS AU CHEMIN DE ROSEYRES, TRONÇON « TROIS-LACS / PIERRE-DE-SAVOIE »
RAPPORTEUR : M. PIERRE-HENRI MEYSTRE

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Mme Raluca VILLARD, Taulant BRUTI, Juan Miguel FUENTES, Denis GONIN, Pierre-Henri MEYSTRE, Bladimir MENESES, Marc NICODET, Abdel SIAIAH

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. MEYSTRE donne lecture des éléments suivants :

Si vous le permettez, je vais juste dire deux mots avant de parler du rapport. La raison pour laquelle je porte ce maillot ce soir, ce n'est pas parce que je vais quitter ce Conseil juste après la lecture de mon rapport, bien au contraire, mais c'est pour rappeler qu'il y a un match qui se déroule en ce moment, qui est assez important pour ceux qui ne le savaient pas. Donc, j'invite pour la suite des débats, tous ceux qui vont prendre la parole à être synthétiques dans leur prise de parole, parce que j'espérais peut-être qu'on puisse voir la fin du match ailleurs qu'ici.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Je vous rappelle que ce n'est pas vous qui faites la police de la séance, M. le Conseiller. Venez directement aux conclusions du rapport, s'il vous plaît.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Alors, rapport de la commission du Conseil communal sur le préavis PR26.08PR. La commission a siégé le 22 avril 2026. Elle était composée de Mme Raluca VILLARD, Messieurs Taulant BRUTI, Juan Miguel FUENTES, Denis GONIN, Bladimir MENESES, Marc NICODET, Abdel SIAIAH et du soussigné, désigné Président. M. Kevin DELAY était absent.

Ce préavis porte sur le projet d'aménagement d'un trottoir et de mise en conformité du carrefour 6 au chemin de Roseyres. Je vais juste vous donner un détail dans la présentation. Le projet était prévu dans le cadre du crédit d'investissement d'APA Sud. Donc, le financement est déjà assuré par le compte de la route de contournement. Une réserve de CHF 200'000.- est prévue pour cet élément-là, raison pour laquelle aucune somme n'est requise dans ce préavis. Donc ça, je crois que c'est important de le dire : le financement est déjà assuré. Au niveau de la discussion de la commission, la commission n'a aucun vœu particulier.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

M. le Président Laurent VUITHIER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR26.08PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le projet routier portant sur l'aménagement d'un trottoir et la mise en conformité du carrefour sis au chemin de Roseyres, tronçon « Trois-Lacs / Pierre-de-Savoie » est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou).

Article 2 : La décision d'approbation du Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH) est réservée.

10. PRÉAVIS
N° PR26.12PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'300'000.- POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE FUNÉRAIRE
RAPPORTRICE : MME ANNE-LOUISE GILLIÈRON

*Composition de la
commission (ad hoc)*

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Mireille BANDERET, Anne-Louise GILLIÈRON, Majda L'MATI, Anita ROKITOWSKA, Jean-François CAND, Nicolas DURUSSEL, Jacques LEVAILLANT, Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme GILLIÈRON donne lecture des éléments suivants :

Dans la mesure où ce rapport vous a été transmis tardivement, soit il y a quelques jours, lundi, je me permettrai, et vous me permettez, comme il est court, de le lire.

D'emblée, il est rappelé que la demande de crédit qui nous est présentée concerne uniquement une rénovation partielle du centre funéraire. En particulier, l'enveloppe du centre, à savoir les façades et la toiture, ne feront pas l'objet de rénovation. En effet, le bâtiment est inscrit en note 3 à l'inventaire du recensement architectural. Pour rappel, cette note 3 désigne un bâtiment d'intérêt local qui a une forte valeur patrimoniale à l'échelle de la Commune. Les principales implications et caractéristiques de cette note sont que les travaux et transformations restent possibles, mais nécessitent une autorisation spéciale. En particulier, le maître d'ouvrage doit garantir la préservation des éléments architecturaux et historiques remarquables, c'est-à-dire, dans ce cas-là, les façades, les volumes, la toiture.

Or, la toiture, rénovée en 2010, qui a fait l'objet d'un contrôle, est en bon état, de même que les façades. Par ailleurs, les fenêtres sont de bonne qualité et seuls les vitrages seront remplacés. Le projet de rénovation qui nous est soumis a pour but de faire évoluer notre centre funéraire, construit dans les années 1990, soit durant une période dite hygiéniste. Aujourd'hui, les normes ont totalement changé et notre centre funéraire est le dernier de sa génération qui n'a pas été rénové et adapté aux nouvelles normes.

En définitive, la rénovation envisagée concerne deux axes : l'efficacité énergétique des équipements pour tendre à une diminution de la consommation et surtout l'amélioration du confort des proches. La rénovation des installations énergétiques respecte le plan climat. Actuellement, le coût annuel de la facture énergétique est de l'ordre de CHF 75'000.- à CHF 76'000.-. Après travaux, cette facture devrait être réduite de 50 %.

Les chambres funéraires seront aménagées de telle sorte que les personnes en deuil pourront amorcer le processus de séparation et faire leurs adieux dans un lieu accueillant. Ils pourront déposer quelques fleurs, une bougie, un ours en peluche et rester avec la personne défunte

en n'étant plus séparés par une vitre et surtout plus dans une température glaciale.

En effet, les normes pour la conservation des corps ont changé et il est enfin prévu d'installer des sarcophages réfrigérés, six, et des sarcophages avec gaz carbonique, également six. Ainsi, la chambre mortuaire ne devra plus être réfrigérée, ce qui permettra aux proches de rester auprès du défunt et de le veiller sereinement.

Toujours dans le cadre d'apporter plus de confort aux proches, il est prévu d'aménager une petite chapelle dans l'actuel atrium. Cette nouvelle chapelle sera dédiée aux cérémonies intimes jusqu'à 30 personnes et à l'accompagnement des familles. En effet, il a été constaté une évolution des cérémonies et du nombre de participants. Aujourd'hui, deux tiers des cérémonies se font dans l'intimité. Or, se retrouver à 20, 30 personnes dans une grande chapelle pouvant accueillir jusqu'à 260 personnes est particulièrement impersonnel, triste, voire traumatisant. Nous nous devons aujourd'hui d'offrir à nos concitoyens en souffrance un lieu favorisant l'au revoir.

Précisons encore que durant les travaux, le centre restera opérationnel. Il n'est toutefois pas exclu que des cérémonies doivent se dérouler hors murs, soit dans la chapelle des Cygnes ou le temple de Fontenay.

Enfin, il est rappelé que le centre funéraire est utilisé par toute la région et que deux tarifs sont pratiqués, l'un préférentiel pour les résidents d'Yverdon-les-Bains ou les défunts originaires d'Yverdon ou y ayant habité durant 25 ans, l'autre pour les non-Yverdonnois. En définitive, le projet de rénovation du centre funéraire est un projet d'utilité publique qui doit améliorer la dignité des défunts et le confort des proches.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

M. le Président Laurent VUITHIER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR26.12PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à financer les travaux de rénovation du centre funéraire, tels que décrits dans le présent préavis.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'300'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 64010.26 « Rénovation du centre funéraire » et amortie en 10 ans.

**11. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX**

Une interpellation de M. le Conseiller Abdel SAIAH (Rue du Pré, une situation devenue intenable pour les commerçants impactés par les travaux de rénovation de Manor)

11.1

M. le Président Laurent VUITHIER :

M. le Conseiller SAIAH, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Les conditions étant remplies, M. SAIAH vous avez la parole.

M. le Conseiller Abdel SAIAH :

Nous avons toutes et tous pris connaissance de l'article paru dans le Nord Vaudois du vendredi 12 juin, relatant la situation extrêmement difficile vécue par les commerçants de la rue du Pré, directement impactée par les travaux liés à la rénovation de Manor.

La rénovation complète du bâtiment de Manor est bien entendu une bonne nouvelle pour la vitalité du centre-ville. Mais cet article met en lumière une réalité alarmante : des commerçants qui sont aujourd'hui à bout après de nombreux mois de travaux, des nuisances et des difficultés quotidiennes.

Lors de mes échanges avec plusieurs d'entre eux, le constat est unanime : la situation n'est plus tenable. Le salon de coiffure situé dans cette rue témoigne d'une perte financière importante de plusieurs milliers de francs par mois et a dû procéder au licenciement de cinq personnes, alors qu'avant le début des travaux son activité fonctionnait correctement. Le restaurant Don Camillo, établissement bien connu de notre Ville et apprécié notamment pour ses spécialités des Balkans, rencontre également de grandes difficultés. Sa patronne a dû également licencier des employés et explique dans l'article qu'elle ne pourrait malheureusement pas tenir dans ces conditions au-delà d'un ou deux mois supplémentaires. Kebabs, magasins d'habits ou de décoration, tous les commerces de la rue souffrent de la même manière.

Ces situations ne sont pas anecdotiques. Elles démontrent l'impact concret que peuvent avoir de grands travaux sur les commerces de proximité. Les travaux empêchent aujourd'hui une visibilité normale de ces commerces, réduisent le passage des clients potentiels et éloignent certains habitués qui évitent cette rue en raison des nuisances sonores, des obstacles et des modifications d'accès.

Je me suis rendu auprès des commerçants concernés afin d'échanger directement avec eux. Le retour qui m'a été fait est clair : il existe un sentiment de manque de dialogue avec la Ville, notamment avec le délégué à l'économie. Plusieurs commerçants expriment des difficultés à obtenir une écoute suffisante et regrettent l'absence d'accompagnement concret, notamment dans le cadre d'une éventuelle médiation avec Manor.

La situation actuelle ne peut pas durer. Ces commerces ne peuvent pas continuer à enregistrer des pertes estimées à près de 30 % de leur chiffre d'affaires mensuel sans mettre en péril leur avenir.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité envisage-t-elle de mettre en place une médiation formelle entre les commerçants de la rue du Pré et Manor, accompagnée notamment par le délégué à l'économie, afin de rechercher une solution concrète ?
- La Municipalité a-t-elle approché la SIC pour que cette dernière puisse agir dans la défense de ces petits commerces de proximité ?
- Est-il possible d'étudier un soutien spécifique aux commerçants concernés, notamment par une exonération ou une réduction de certaines taxes communales durant la période des travaux ?

- La Ville pourrait-elle mettre en place des mesures de visibilité supplémentaires, par exemple en autorisant ou en finançant l'installation de panneaux d'information dans des secteurs plus fréquentés, notamment vers la rue du Milieu et du Lac, afin de rappeler aux habitantes et aux habitants et visiteurs que ces commerces restent ouverts ?

Enfin, ces commerces font partie de la vie et de l'identité de notre Ville. Il est aujourd'hui de notre responsabilité d'agir afin qu'ils puissent continuer à exister après cette période particulièrement difficile. Je vous remercie.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Renseignements pris, d'abord peut-être pour fixer le contexte effectivement de ces travaux : les travaux du centre Manor ont débuté au printemps 2025, aux mois d'avril et de mai de cette année-là. Ce sont des travaux extrêmement lourds qui ont effectivement marqué l'ensemble de l'année, la fin de l'année 2025 et le début de celle-ci. Renseignements pris auprès de la source, ces travaux lourds sont pratiquement terminés, donc les nuisances fortes qui ont été provoquées par ces travaux lourds sont à bout touchant et vont débiter les travaux de second œuvre qui devraient provoquer moins de nuisances.

Le réaménagement du magasin ainsi que le retrait des échafaudages et de la grue est prévu pour cet automne et donc la réouverture du magasin lui-même est prévue au premier semestre 2027, sans qu'on nous ait encore évidemment donné de dates. Il y a une espérance de date au mois de mars ou d'avril, mais évidemment il y a encore... Donc, j'aurais tendance à dire que ça fait plus d'une année finalement qu'on est dans cette situation-là, il ne reste plus beaucoup de temps, quelques mois, mais en tout cas la plus grande partie de la période la plus difficile est passée.

Alors, je suis très peiné d'apprendre que le témoignage que vous avez été recueillir est celui d'un manque de contact de la Ville par le biais du délégué à l'économie, parce que ces contacts existent et ils sont, je ne veux pas dire permanents, mais ils sont soutenus, et ils le sont depuis le début, c'est-à-dire depuis une année que nous sommes parfaitement conscients des difficultés qu'on a à ce niveau-là.

Et, pour prendre certaines de vos questions, la signalisation, oui, elle a été mise en place, elle existe, elle existe à la rue du Milieu et elle existe à la rue du Lac. Ce sont des choses qui ont déjà été mises en place et qui ont été mise en place dès le départ des travaux.

On prend note, évidemment, de votre interpellation et de ce que vous nous rapportez, que les commerçants du lieu ont le sentiment d'avoir été abandonnés à leur sort. Ce que je peux vous dire, c'est que les contacts sont, comme je l'ai dit, soutenus avec les deux parties, entre guillemets. Ils sont également soutenus, évidemment, avec Manor. Et puis, effectivement, nous avons joué toute une série de rôles auprès de ces différents acteurs pendant toute cette année, notamment à la période de Noël, mais je ne vais pas revenir dessus, où il y a eu effectivement plusieurs actions qui ont été entreprises et plusieurs médiations. En tout cas, on a joué le rôle de courroie de transmission entre les différentes parties. Après, la relation contractuelle entre plusieurs entreprises privées, il y a aussi d'autres contacts qui ont été pris et qui se sont passés manifestement sans notre intervention entre ces différents acteurs. Mais nous continuerons, nous prenons note et nous continuerons à être très attentifs à la situation à la rue du Pré, avec l'ensemble des commerces de cette rue-là.

Pour répondre à votre deuxième question, vous demandez si, notamment, nous devrions... est-ce que nous avons approché la SIC par rapport à ça ? Renseignements pris, et selon les informations qui sont en ma possession, il y a uniquement deux commerces de la rue du Pré qui sont membres de la SIC, en plus de Manor, qui est un membre très actif de la Société industrielle et commerciale, et d'autres enseignes ne sont pas membres. Donc, il nous semblait difficile à nous, disons, de faire jouer un rôle de médiation à la SIC, alors que la SIC devrait arbitrer entre certaines entités qui sont membres chez elle, notamment Manor, et d'autres qui ne le sont pas.

Et, je parle sous le contrôle, évidemment, ici de certains représentants de la SIC qui sont dans la

salle et qui pourront peut-être évidemment donner d'autres informations que celles que je vous ai données. Mais effectivement, on est en contact avec la SIC, c'est un message que je tiens depuis cinq ans : on ne peut qu'encourager l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville à adhérer à la SIC. C'est extrêmement important et typiquement on voit, par votre question, à quel point c'est important de fédérer plutôt que de se retrouver tout seul avec une petite unité et de ne pas savoir à qui s'adresser. Je pense qu'il est effectivement, et je le répète, très important que les acteurs économiques adhèrent à ce type d'organisation.

Vous demandez si la Municipalité pourrait penser à une aide directe par le biais d'émoluments ou de retraits de taxes ou de remboursements de ce type-là. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on va se poser la question, c'est quelque chose qu'on peut imaginer, mais il faut bien se rendre compte de l'ampleur dont on parle. L'ensemble des taxes, sur une année, que les commerçants de la rue du Pré, dans leur ensemble, payent à la Ville, c'est moins de CHF 1'500.- par année. C'est à comparer avec des baisses, comme vous voulez le dire, de 30 % de chiffre d'affaires ou des loyers commerciaux de plusieurs centaines de francs par mètre carré par année, dont on sait que ce sont les prix dans cette rue-là, c'est-à-dire que même si on exonérait totalement l'ensemble des taxes communales pour faire un geste, ce geste serait à peine plus que symbolique par rapport à la situation économique que vivent ces commerces en fonction de ces différents travaux. Ceci dit, vous nous posez la question, on va se poser la question de savoir ce qu'on peut faire.

Par ailleurs, je le rappelle, parce que je l'avais déjà annoncé, la Ville étudie une compensation lorsque c'est elle qui mène les travaux et c'est notamment dans les travaux à venir, notamment à la rue de la Maison Rouge, qui est une rue commerciale qui a une dizaine d'enseignes, de se poser la question d'un mécanisme d'aide aux enseignes qui sont touchées lorsque nous-mêmes venons dégrader l'accessibilité de ces commerces. Mais là, en l'occurrence, de savoir si nous devons l'étendre à des travaux privés qui ne sont pas de notre ressort, ça risque quand même, dans le futur, compte tenu de toute une série de grands travaux qui doivent être menés dans cette Ville, d'ouvrir une boîte de Pandore. Il faudra que la Municipalité se pose la question de savoir jusqu'où elle va et quel type de mécanisme elle peut mettre en place de ce point de vue-là.

En conclusion, j'étais il y a deux semaines avec le Réseau des villes de l'Arc jurassien à Delémont. Delémont est une ville qui est deux fois plus petite que la Ville d'Yverdon, mais qui est un centre cantonal, qui dispose d'une administration cantonale et qui est donc quand même un peu comparable. Manor a décidé de quitter Delémont. La dévitalisation que ça provoque dans la rue de la Gare, qui est la rue commerciale de Delémont, qui est affectée, est immédiate. La moitié des vitrines sont vides. Et le fait de perdre Manor, entre guillemets, ferait perdre toute une série de clients à l'ensemble des autres commerces. Donc on doit être, à part ça, conscients qu'actuellement on souffre, et on souffre beaucoup à la rue du Pré, et il n'est pas question de négliger cette souffrance. Mais dès qu'on aura terminé et on a fait la plus grande partie du chemin, il y a quand même un espoir de retrouver un pôle d'attractivité commerciale fort au centre-ville d'Yverdon-les-Bains, qui bénéficiera à l'ensemble des rues commerciales. Nous en sommes convaincus.

Je ne pense pas avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations, mais c'est la réponse que je peux vous faire ce soir. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je vais embêter notre Syndic pour la dernière fois, je pense, puisque j'annonce déjà que je retire l'interpellation que j'ai après, elle sera pour la prochaine législature. Je remercie pour vos réponses.

J'aimerais attirer l'attention sur d'autres commerces d'Yverdon qui souffrent de la même manière et qu'on oublie souvent et dont la presse n'a pas parlé : il s'agit des commerçants du quartier de l'Hôpital, qui en ce moment subissent les travaux du chauffage à distance. Et donc là, ce serait peut-être bien d'avoir des éclaircissements sur le même genre de réponses, de questions que M. SAIAH a posées, et je le remercie d'ailleurs pour les questions qu'il a posées pour les commerces du centre-ville. Puisque là, dans ce cas-là, c'est directement la Ville qui est l'acteur,

qui est en charge des travaux ou indirectement, disons, mais la Ville est plus impliquée que dans le cas de Manor. Voilà ce que je veux dire.

Donc, ça serait bien d'avoir quelques réponses aussi pour ces commerçants qui perdent énormément d'argent et dont l'accès pour les clients est devenu quand même très compliqué. Se rendre dans ce quartier de l'Hôpital, sans mauvaise comparaison, j'ai eu l'impression d'être à Gaza la dernière fois que je m'y suis rendu.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Si on restait peut-être sur la rue du Pré, moi j'aimerais dire au nom du groupe PLR que nous soutenons cette interpellation, tout d'abord parce que le soutien aux commerçants fait partie de l'ADN du PLR, mais aussi parce qu'il y a une vraie réalité de terrain à l'heure actuelle, avec des commerces qui souffrent affreusement à la rue du Pré.

Alors certes, à un moment donné, ce sera certainement très intéressant une fois que Manor aura terminé ses travaux, ce sera très beau, ça attirera du monde, mais dans l'intervalle, il n'est pas totalement exclu que les commerces de la rue du Pré n'existent plus. Donc tout ça, pour l'heure et pour ces commerces, cette perspective-là, au fond, ne les intéresse pas tellement. Ce qui les intéresse, c'est de survivre à l'heure actuelle.

Véritablement, qui a envie d'aller manger à la rue du Pré à l'heure actuelle ? En semaine, c'est l'enfer, entre le bruit et la poussière et même le week-end, est-ce qu'on a envie d'y aller avec des panneaux de chantier, une grue qui est là ? Non, pas du tout. Je crois que ces gens-là méritent véritablement, même si certains ne sont pas membre de la SIC, qu'on s'occupe un tout petit peu d'eux, comme chaque commerce de cette Ville le mérite, ce d'autant plus que les commerces du centre-ville peinent, et on le sait depuis longtemps, à survivre. Je veux dire, c'est bien d'avoir Manor, c'est formidable, bien sûr, c'est indéniable, mais c'est indispensable d'avoir des petits commerces et c'est indispensable de garder nos petits commerces.

Alors, merci à la Municipalité de faire tout son possible pour essayer de sauver un tout petit peu la situation, même s'il est probablement un peu tard.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOD :

Je déclare mes intérêts en tant qu'ancien Président de la SIC à l'époque où les travaux de Manor ont commencé, et actuellement membre du comité. Je remercie également M. le Syndic DESSEMONTET, qui a déjà donné quelques explications par rapport au fonctionnement de la SIC, entre autres.

L'interpellation de M. SAIAH est pertinente et, étant donné que la SIC est citée, je me permettrai d'apporter les réponses suivantes. J'ai eu des échanges avec le directeur de Manor, M. Maradan, qui m'a expliqué les différentes démarches qu'il a entreprises avec les commerçants de la rue du Pré.

La SIC organise régulièrement des réunions du groupe commerce où sont invités tous les membres SIC, commerçants et prestataires de services installés au centre-ville. Tous les commerçants et tenanciers d'établissements publics ne font pas nécessairement partie de la SIC. Il est fortement recommandé d'en faire partie, mais naturellement ce n'est pas obligatoire. Malheureusement, les commerçants membres de la SIC de la rue du Pré n'ont jamais participé à une réunion du groupe commerce.

Les propositions de M. SAIAH ont un sens, mais il est toujours difficile de créer un précédent dans le sens d'une indemnisation à la suite de travaux. Il faut noter que la rue du Lac aura besoin, dans un laps de temps relativement moyen, de travaux importants qui auront également un fort impact sur tous les commerçants de cette rue. M. le Syndic DESSEMONTET a également évoqué la rue de la Maison Rouge. Il faudra, à ce moment, que les autorités, la SIC et les commerçants se mettent autour d'une table pour aborder tous les sujets qui pourront impacter les affaires

courantes.

Permettez-moi également une analyse plus personnelle. J'encourage vivement les commerçants à chercher un accord avec leurs propriétaires afin d'agir également sur les loyers. Et, à ne pas oublier que lorsque Manor ouvrira à nouveau, la position des commerces proches de ce centre totalement rénové leur donnera une très bonne visibilité. Merci de votre attention.

Dépôt résolution

M. le Conseiller Abdel SAIAH :

Je remercie M. le Syndic Pierre DESSEMONTET pour sa réponse, ainsi que M. Pierre-André MICHOU pour les éléments apportés. Et donc, dans ce contexte-là, je vais déposer une résolution.

Le Conseil communal demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de supprimer la facturation des taxes communales applicables aux commerçants directement impactés par les travaux de rénovation de Manor durant toute la durée des travaux, d'examiner la possibilité d'un remboursement rétroactif des taxes concernées depuis le début des travaux afin d'apporter un soutien financier concret et immédiat aux commerces touchés et de mettre en œuvre l'accompagnement actif de ces commerçants en collaboration avec la SIC afin de préserver le tissu économique et commercial de notre Ville. Merci.

Discussion s/résolution

M. le Président Laurent VUITHIER :

On va juste refaire le slide, on n'avait pas pris les bonnes lignes pour la résolution, comme ça on peut vous les afficher. Voilà.

Nous sommes donc en présence d'une résolution. La discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-ci.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'adoption de la résolution est acceptée à une quasi-unanimité et quelques abstentions.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je sais que c'est peut-être un petit peu tard pour y penser, mais est-ce qu'on aurait pu inclure les commerçants du quartier de l'Hôpital, tout simplement ? Parce que finalement, ce ne serait pas très juste pour eux.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Maintenant on a voté sur la résolution, donc on ne va pas revenir dessus, merci.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

11.2

Une interpellation de M. le Conseiller Kassim PALANY (Chasser les citoyens au nom de la loi !)

M. le Président Laurent VUITHIER :

M. le Conseiller PALANY, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Les conditions étant remplies, M. PALANY vous avez la parole.

M. le Conseiller Kassim PALANY :

Aujourd'hui, la vie devient de plus en plus difficile, dans un monde déjà rempli de tensions et de conflits. Par mon expérience professionnelle dans des pays en conflit, je connais la différence entre une guerre psychologique et une guerre sur le terrain. Mais cela ne signifie pas que je dois rester silencieux face à certaines situations préoccupantes.

Ce soir, je transmets ce message au nom de plusieurs citoyens dont je me fais le porte-parole. Ces dernières années, j'ai rencontré plusieurs difficultés juridiques ainsi que des amendes pour des fautes mineures, souvent non intentionnelles. Malgré plusieurs recours, j'ai dû payer ces montants avec des frais supplémentaires.

Si je partage cette situation publiquement aujourd'hui, c'est parce que la semaine passée, près d'une benne, une personne cachée dans une voiture surveillait et sanctionnait les habitants déposant des objets. Le véhicule portait une plaque française et la personne ne portait aucun uniforme officiel. J'ai également observé la manière dont certaines personnes ont été interpellées, ce qui donne, selon moi, une mauvaise image de la Suisse et de ses institutions. Même lorsque certaines personnes ont repris leurs objets et présenté leurs excuses, aucune compréhension ne leur a été accordée. Je souhaite donc poser plusieurs questions :

- Pourquoi mandater une personne étrangère pour ce type d'intervention ?
- Pourquoi cette personne ne porte-t-elle pas un uniforme ou une identification officielle ?
- Ne serait-il pas préférable d'informer et de sensibiliser les citoyens de manière transparente et respectueuse plutôt que de les surveiller discrètement afin de les sanctionner ?
- Pourquoi ne pas accorder un premier avertissement avant une amende, surtout lorsque les personnes reconnaissent leurs erreurs et présentent leurs excuses ?

De nombreuses familles vivent déjà dans la précarité et certaines peinent simplement à trouver des solutions pour déposer leurs déchets correctement. Merci pour votre attention.



Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

M. le Conseiller communal, je tenterai de répondre de manière générale à vos questions. D'abord, nous vous remercions pour votre intervention et pour l'intérêt que vous portez à la gestion des déchets sur le territoire communal. La Municipalité partage évidemment vos préoccupations quant à la nécessité de préserver un espace public propre et accueillant, tout en veillant à maintenir un dialogue respectueux avec la population.

Il convient tout d'abord de rappeler que la Ville a privilégié durant de nombreuses années les actions d'information et de sensibilisation et qu'elle continue à le faire. Des campagnes de communication ainsi qu'une présence régulière sur le terrain ont été mises en œuvre afin d'encourager les bonnes pratiques en matière de tri et de dépôt des déchets.

Malgré ces efforts, les dépôts sauvages et les comportements non conformes demeurent une problématique importante, qui génère des nuisances pour la collectivité ainsi que des coûts

significatifs à la charge des contribuables. Dans ce contexte, les infractions constatées font désormais l'objet de dénonciations auprès des autorités compétentes, conformément aux dispositions légales applicables.

Afin d'assurer certains contrôles ciblés, la Commune fait appel à une entreprise spécialisée, assermentée. Celle-ci est mandatée pour effectuer des observations sur des sites identifiés comme particulièrement sensibles en matière de dépôts sauvages. La nationalité des collaborateurs employés n'est pas un critère déterminant, seul importe le fait qu'ils soient légalement engagés, formés, habilités à exercer les missions qui leur sont confiées. Les contrôles sont réalisés en tenue civile pour des raisons d'efficacité. L'expérience a démontré qu'une présence en uniforme ne permettait pas toujours de constater des infractions. L'objectif n'est pas de surveiller les citoyens de manière indiscriminée, mais de pouvoir identifier les comportements manifestement contraires à la réglementation, afin de garantir une égalité de traitement entre toutes les personnes qui respectent les règles en vigueur.

La Municipalité tient également à préciser que les interventions et dénonciations éventuelles sont fondées exclusivement sur la constatation d'un acte contraire à la réglementation en vigueur. Elles ne reposent en aucun cas sur la situation sociale, l'origine, l'âge ou toute autre caractéristique personnelle des personnes concernées. À l'instar d'un dépassement de vitesse constaté sur la voie publique, l'intervention découle du non-respect d'une règle applicable à toutes et tous. Le principe d'égalité de traitement impose à la Commune d'appliquer les mêmes règles à l'ensemble des usagers et usagères, indépendamment de leur situation personnelle.

Par ailleurs, la Commune ne dispose pas des ressources internes nécessaires pour mener ce type d'opérations spécialisées. Le personnel de la voirie est avant tout affecté à des missions d'exploitation et n'est pas formé pour intervenir dans des situations plutôt conflictuelles. Il convient également de relever que les campagnes de contrôle menées dans le domaine des déchets s'inscrivent dans une collaboration étroite avec le Service de la sécurité publique. Cette coordination permet d'assurer une approche cohérente, proportionnée et conforme aux compétences respectives des différents intervenants.

La Municipalité prendra par ailleurs contact avec l'entreprise mandatée afin d'effectuer un retour d'expérience sur les situations évoquées et d'assurer que les interventions sont réalisées conformément aux bonnes pratiques attendues par la Ville, tant en matière de professionnalisme que de respect des administrées et administrés.

La Municipalité demeure néanmoins convaincue que la prévention et l'information doivent rester au cœur de l'action publique. Les contrôles et les sanctions constituent des mesures complémentaires destinées à protéger l'intérêt collectif lorsque les démarches de sensibilisation ne suffisent plus. À cet égard, les actions de sensibilisation à destination de la population se poursuivront.

Nous restons attentifs aux préoccupations exprimées et poursuivrons nos efforts afin de concilier au mieux prévention, responsabilisation des usagers et usagères, équité de traitement et respect des règles nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et au respect de l'environnement. Nous vous remercions pour votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je remercie mon ami Kassim pour son interpellation, je comprends ce qu'il évoque. Je pense aussi que le sujet du littering casse les pieds, et c'est un des sujets qui cassent les pieds de beaucoup d'Yverdonnois, les dépôts sauvages font partie des sujets de plaintes récurrents. D'ailleurs, je pense que si on pouvait disposer des mêmes outils pour régler d'autres problèmes importants de cette Ville, c'est-à-dire des agents civils qui sont cachés discrètement, ça pourrait aider aussi.

J'aimerais juste rappeler quelque chose, c'est que ce n'est pas parce que quelqu'un a des plaques françaises que c'est forcément un Français, quand bien même les agences de sécurité peuvent

engager des frontaliers, il y a aussi beaucoup de nos concitoyens qui se sont tout simplement installés en France voisine et qui sont devenus eux-mêmes des frontaliers. Ne réduisons pas simplement ça à une plaque. En tout cas, preuve en est que là ça a bien marché, puisque les gens se sont vraiment fait avoir.

M. le Conseiller Kassim PALANY :

C'est juste pour dire, Mme la Municipale, merci pour votre réponse.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

11.3

Une question de M. le Conseiller Florian SEGGINGER (Amélioration de la visibilité des bornes escamotables du Centre-ville)

M. le Conseiller Florian SEGGINGER :

C'est ma première intervention à ce Conseil, alors je vous demande un peu d'indulgence. Les bornes escamotables à l'entrée de notre Ville représentent, à mon sens, un réel danger pour les piétons, les cyclistes et les personnes atteintes de handicap. Bref, pour à peu près tout le monde.

Il y a quelques mois de cela, j'ai été témoin d'un accident lorsqu'un utilisateur de trottinette électrique s'est fait projeter par la borne alors qu'il passait dessus, pile au moment où celle-ci remontait. Le visage en sang, celui-ci m'a confié qu'il ne l'avait tout simplement pas vue lorsqu'elle était baissée. Je ne peux malheureusement pas dire que cet accident m'a surpris. J'ai moi-même, à deux reprises par le passé, failli être blessé par la remontée soudaine de ces bornes lorsque j'y passais avec ma fille en poussette.

Bien résolu à accomplir mon devoir de citoyen, je me suis donc permis d'écrire à la Ville en date du 31 octobre, demandant s'il était possible d'augmenter leur visibilité. Quelques jours plus tard, l'unité stationnement et domaine public du Département de sécurité publique m'a répondu que celle-ci répondait tout à fait aux prescriptions de l'OSR en matière de signalisation.

Sujet clos ? Je ne pense pas. Personnellement, je suis ingénieur, et en tant qu'ingénieur, on a souvent tendance à mettre la faute sur les utilisateurs lorsque nos solutions ne sont pas utilisées de la bonne manière. Cependant, lorsqu'une part importante de personnes commet la même erreur, et surtout lorsque leur sécurité entre en jeu, il est important de se poser les bonnes questions.



Comme vous pouvez le voir sur cette photo à gauche, on ne se rend pas du tout compte du danger que représentent ces bornes lorsqu'elles sont baissées, puisqu'on ne les voit tout simplement pas. De plus, sauf erreur de ma part, celle de la rue du Milieu n'émet plus de son depuis quelque

temps avant de remonter. Cela représente un réel risque pour les personnes en situation de handicap visuel.

On dit souvent que les normes sont écrites dans le sang. Combien de sang devra-t-on encore couler avant de reconnaître que ces bornes représentent un danger en l'état ? Je pose donc maintenant les questions suivantes à la Municipalité :

- Existe-t-il des chiffres sur le nombre d'accidents impliquant ces bornes ?
- Quand et pourquoi le signal sonore de la borne de la rue du Milieu a-t-il été désactivé ?
- La Municipalité pourrait-elle envisager d'améliorer la visibilité de ces bornes lorsqu'elles sont en position basse, par exemple en y ajoutant des lumières clignotantes sur le dessus ? On voit cela dans la photo de droite.

M. le Municipal Christian WEILER :

Effectivement, c'est un sujet qu'on aborde depuis très longtemps, à savoir comment avoir le meilleur système pour informer que ces bornes sont en bas et sont remontées. Pour répondre à vos questions, sur les trois dernières années, nous recensons un à deux accidents par an qui nous sont signalés. Il y a peut-être d'autres éléments qui ne nous sont pas signalés, mais ce que nous savons, c'est un à deux accidents avec des blessures légères ou des dommages matériels. La majorité des cas impliquent des utilisateurs de deux-roues.

Quand et pourquoi le signal sonore de la borne de la rue du Milieu a été désactivé ? Simplement, il n'a pas été installé ou il a été désactivé parce qu'ils ont un problème. Le son va impacter beaucoup les gens qui sont autour de ces bornes et les nuisances sonores liées à ce type de dispositif sont avérées, notamment à proximité des zones d'habitation et des commerces. Sur les terrasses, si vous avez la borne qui sonne toutes les cinq minutes, effectivement, ça semble peu probant. Quant à mettre des éléments au-dessus, malheureusement, renseignements pris, ces bornes ne sont pas prévues pour avoir au-dessus des éléments lumineux, puisque les éléments lumineux sont juste trois à quatre centimètres lorsque la borne va se lever. Il y a un marquage au sol qui émet. Sur la droite, il y a également un panneau indicateur en disant attention, bornes rétractables. Et puis, si on met un élément visuel à côté de la borne, on attire l'attention des personnes sur cet élément visuel, ce qui va encore augmenter le risque que quelqu'un s'encoule sur ce type d'élément.

Les bornes ont été aussi, on l'a recalibré plusieurs fois, la vitesse à laquelle la borne doit remonter après le passage d'un véhicule, pour éviter que ce soit... qu'on ne la voie pas, qu'on laisse quand même le temps au véhicule de passer et de regarder. Peut-être qu'on peut encore améliorer, mais franchement, les tests qu'on a faits montrent que c'est plutôt actuellement la situation qui est la meilleure.

Donc, la visibilité des bornes, c'est compliqué. On a fait un marquage au sol, on a remis ces panneaux sur les côtés, on a les éléments lumineux. Reste la question de l'avertisseur sonore. Mais évidemment, ces avertisseurs sonores, est-ce qu'il faut les désactiver la nuit ? Mais bon, quid des gens qui passent aussi à vélo le soir ? Est-ce qu'il faut les mettre que la journée ? Mais quid des commerçants et de ces problèmes de nuisance sonore qui vont quand même être assez impactants ? Si vous voulez que quelqu'un qui vient à vélo soit informé par quelque chose de sonore, il faut un niveau sonore qui soit très conséquent, autrement ça n'a pas de chance de l'interpeller.

Il est vrai que ces dispositifs ne répondent pas tout à fait aux prescriptions, puisqu'ils sont au-delà de ce que l'on a, puisque normalement on ne devrait pas avoir d'éléments lumineux pour limiter la signalisation lumineuse qui est limitée strictement et là on va au-delà de ce qu'on devrait faire normalement par rapport à ces dispositifs lumineux, qui sont évidemment, en pleine journée et au soleil, relativement peu visibles, mais mettre des systèmes lumineux visibles en plein soleil

nécessite là encore des aménagements qui sont peu probants.

Donc voilà, on est dans une situation où on n'a pas franchement la solution idéale, si ce n'est de se rappeler que ces bornes ont une utilité certaine pour l'inaccessibilité du centre-ville piétonnier, et qu'elles ont été conçues aussi comme des bornes anti-bélier, qui peuvent faire ce domaine si jamais on avait quelqu'un, soit se trompe, soit perd la maîtrise, soit qui a des intentions délictueuses.

Donc voilà, nous n'avons pas laissé tomber votre message. Nous avons effectivement essayé de revoir le système. Nous avons rajouté des marquages au sol. Maintenant, aller beaucoup plus loin, c'est compliqué. Nous sommes peut-être preneurs de très bonnes idées en tant qu'ingénieurs. Merci de vos propositions.

M. le Conseiller Florian SEGGINGER :

Je vous remercie pour votre réponse. Alors, je n'ai malheureusement pas eu le temps de repasser là-bas, mais si jamais, à Berne, au Westside, ils ont des bornes pareilles et il y a une lumière dessus, tout simplement et elles clignent, et on les voit très bien. Donc, ce serait peut-être quelque chose à envisager, simplement de les remplacer, en fait, si celles-là ne permettent pas d'avoir ce genre d'installation. Je vous remercie.

M. le Municipal Christian WEILER :

Merci pour votre proposition. Malheureusement, il faudrait changer complètement les bornes, ce qui a un certain coût et malheureusement, je crois que ce n'est pas prévu dans les mois qui viennent.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

11.4

Une interpellation de Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET (UAPE libre de manger ?)

M. le Président Laurent VUITHIER :

Mme la Conseillère PISTOIA-GROSSET, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, Mme PISTOIA-GROSSET vous avez la parole.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :

Plusieurs parents m'ont fait part de leur interrogation concernant la nouvelle organisation des repas de midi dans les UAPE de notre Commune. Selon les informations transmises aux familles, le principe du repas libre permet aux enfants de choisir s'ils souhaitent manger dès leur arrivée ou profiter d'un temps de jeu avant de passer à table. Cette organisation vise notamment à fluidifier le déroulement du repas et à offrir davantage de souplesse aux enfants.

Toutefois, certains parents s'interrogent sur les mécanismes de contrôle mis en place afin de garantir que chaque enfant prenne effectivement son repas. En effet, il peut arriver qu'un enfant privilégie le jeu avec ses camarades et déclare ne pas avoir faim, sans forcément mesurer les conséquences de ses choix.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelles directives ou procédures sont actuellement en vigueur dans les UAPE afin de

s'assurer que chaque enfant prenne effectivement son repas de midi ?

- Ces procédures sont-elles uniformes dans l'ensemble des structures d'accueil de la Commune ?
- Quels contrôles ou suivis sont réalisés pour vérifier la bonne application de ces procédures ?

Je remercie la Municipalité par avance pour ses réponses.

M. le Municipal Julien WICKI :

Mme la Conseillère communale, malheureusement n'ayant pas reçu votre interpellation à l'avance et découvrant vos questions à l'instant, je ne suis pas en mesure de pouvoir vous apporter les réponses précises qu'elles exigent. Vu le sujet important que vous évoquez, je vous propose donc que vous nous fassiez parvenir ces questions par écrit et j'y répondrai en septembre. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :

Si je peux me permettre, je veux bien que le délai ne soit pas très long, mais on reçoit souvent des choses plus à la dernière minute, je l'ai envoyée il y a plus de 24 heures. Mais ce sera très bien pour la prochaine fois.

M. le Municipal Julien WICKI :

Je vous remercie pour cette information et je vous confirme qu'elle n'est pas arrivée jusqu'à moi et que je la découvre à l'instant. Il faudra vérifier s'il n'y a pas eu un souci dans la transmission, mais avec 24 heures d'avance, on aurait peut-être pu vous donner quelques éléments de réponse. Ceci dit, sachant que les UAPE ferment dans dix jours, je suis sûr qu'on aura des réponses précises à vous apporter pour la rentrée d'août et je me réjouis de le faire. Merci beaucoup.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

11.5

Une interpellation de M. le Conseiller Roland VILLARD (Conséquences des travaux de rénovation de Manor sur les commerces de la rue du Pré)

M. le Président Laurent VUITHIER :

Nous avons ensuite une question de M. le Conseiller Roland VILLARD qui, sauf erreur, s'est absenté et nous a dit que s'il devait partir, il reportait sa question.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

11.6

Une question de M. le Conseiller Antoine GIRALDI (L'adaptation des écoles publiques au changement climatique)

M. le Conseiller Antoine GIRALDI :

Alors que Météo Suisse nous indique une vague de chaleur supplémentaire dans une grande partie de la Suisse, je me permets de prendre la parole aujourd'hui afin d'obtenir des renseignements sur l'adaptation au changement climatique des écoles publiques.

Les études les plus récentes indiquent qu'un réchauffement moyen se traduit par une augmentation bien plus rapide de la fréquence et de l'intensité des épisodes de chaleur extrêmes.

Les épisodes de vagues de chaleur, comme celui qui a débuté cette semaine, sont désormais de type FLIP : fréquents, longs, intenses et précoces.

Voici quelques éléments factuels à garder en mémoire depuis le début du printemps. Nous avons vécu le troisième printemps le plus chaud que la Suisse ait connu depuis 1864. Pour le versant sud des Alpes, la première vague de chaleur du mois de mai a été la plus précoce jamais enregistrée. Les précipitations printanières ont été inférieures de 40 à 90 % à la normale. Les maximums annuels de température augmenteront avec le réchauffement climatique, ça, je ne vous l'apprends pas, j'espère. La nouvelle vague de chaleur prévoit des niveaux de température montant jusqu'à 37 degrés. Certaines régions d'Europe pourraient même enregistrer jusqu'à 43 degrés sur plusieurs jours. Ça, c'est maintenant.

Nous devons donc vivre avec des événements sans précédent, comme le souligne régulièrement le climatologue Christophe Cassou. Mais les scientifiques sont de moins en moins surpris par ces événements plus extrêmes, malgré la désinformation climatique massive depuis l'élection de la nouvelle administration de l'autre côté de l'Atlantique.

Alors, que faire ? Avons-nous un plan ? Il me vient à l'esprit la question de l'adaptation de nos espaces publics et plus particulièrement ceux empruntés par nos enfants chaque jour de la semaine. Qu'en est-il des travaux d'adaptation pour les écoles publiques ? Et surtout, à quelle vitesse l'adaptation des bâtiments et zones publiques est-elle exécutée et quels sont les indicateurs choisis pour le suivi et le contrôle de l'efficacité des mesures ?

Bien évidemment, je m'adresse aussi à la prochaine Municipalité. Les communications récentes et l'inauguration de trois nouvelles cours d'école dès aujourd'hui sont les bienvenues. Nous tenons aussi à saluer la mise en œuvre de différents travaux multisectoriels dirigés par le Service urbanisme, intégrant une démarche participative avec les principaux acteurs et actrices. Pour rappel, ces travaux s'inscrivent dans la suite des préavis PR22.27PR et PR25.19PR en 2022. Il faut garder à l'esprit qu'il est illusoire de s'adapter au changement climatique sans stratégie politique majeure et sans casse. Il faut passer à la vitesse supérieure afin de limiter les conséquences dangereuses pour la population et les personnes les plus vulnérables.

Nous espérons que la prochaine Municipalité continuera le travail déjà entrepris, en comprenant bien évidemment que le succès de l'adaptation au changement climatique est toujours conditionnel à la réussite de la décarbonation de notre économie. Je vous remercie.

M. le Municipal François ARMADA :

Comme on vient de prendre connaissance du contenu de votre question, nous y répondrons à la rentrée bien volontiers. Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que dans le cadre des nouvelles constructions, bien évidemment, les critères sont pris en considération. C'est quelque chose qui doit plus s'adapter au niveau des transformations sur les bâtiments existants, bien évidemment, ainsi que sur les cours d'école. Mais, je vous propose donc de vous donner une réponse à la rentrée, au mois de septembre.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

J'avais déjà appuyé sur le micro, mais je réponds peut-être juste de manière générale en ce qui concerne la Commune. La Ville est fortement engagée pour lutter contre les îlots de chaleur. Vous avez également approuvé un crédit pour le plan Canopée et la stratégie de végétalisation que nous continuons à mettre en œuvre sur les sites les plus sensibles. Nous avons d'ailleurs identifié en début de législature la cour du collège des Rives. Nous avons travaillé entre le Service mobilité, environnement, infrastructure et des bâtiments pour rafraîchir cet espace. Nous continuons à créer des micro-forêts ou à faire des croc'bitume. Nous avons d'ailleurs fait tout récemment, à la gare, une petite zone où nous avons enlevé le béton sur ce secteur-là. Nous continuons à désimperméabiliser les zones qui peuvent l'être et à lutter contre les îlots de chaleur régulièrement, et nous resterons attentifs à ces éléments de manière générale. Et puis

effectivement, la Municipalité répondra plus précisément au prochain Conseil. Merci.

M. le Conseiller Antoine GIRALDI :

Je vous remercie pour ces éléments de réponse. J'aimerais quand même savoir si vous aviez prévu de faire des analyses multi secteurs ou si vous travaillez en silo, pour la prochaine Municipalité. C'est quoi le plan, en fait ? Ce serait intéressant de le savoir, juste rapidement.

M. le Municipal François ARMADA :

Étant donné que ce sont des sujets qui touchent plusieurs services, voire même plusieurs dicastères, je peux vous garantir que nous ne travaillerons pas en silo, bien évidemment.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

11.7

Une question de Mmes les Conseillères Layla OUTEMZABET et Nadia RYTZ (Les violences sexuelles faites aux enfants)

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Avant de commencer, je voulais juste préciser, je suis désolée d'avoir envoyé tardivement la question, et c'est vrai que je voulais la pousser en haut de l'ordre du jour, parce que je me demandais si c'était une bonne idée de l'aborder en toute fin de Conseil, mais je vais quand même lire ma question.

Le groupe Vert·e·s et solidaires a appris avec grand effroi l'agression sexuelle survenue récemment dans les toilettes de la bibliothèque d'Yverdon-les-Bains. Nos pensées vont avant tout à la petite fille victime de cette agression et à sa famille. Nous ne doutons pas que la révolte et l'indignation que nous ressentons aujourd'hui sont partagées par l'ensemble de la communauté de ce Conseil et que les autorités compétentes mettront tout en œuvre pour traduire en justice l'auteur de ces actes et tous les autres individus mettant en danger nos enfants.

Nous aurions envie de penser que ce crime odieux est un cas rare et isolé et que la solution face aux violences sexuelles faites aux enfants est simplement de trouver les auteurs et de les réprimer plus fortement ou encore de trouver des coupables, comme la bibliothèque ou la Ville. Ce serait une erreur et surtout ce serait fermer les yeux sur la réalité de ces violences, comment elles sont ancrées dans des systèmes d'oppression complexes, qui les commet et comment les combattre.

En effet, si les crimes envers les enfants commis dans l'espace public et scolaire, donc en dehors de la sphère familiale étendue, font du bruit et attirent les projecteurs médiatiques, à juste titre, rappelons que 97 % des violences faites aux enfants se produisent dans les sphères privées, au sein même de la famille et/ou de l'entourage proche, parfois même par d'autres enfants plus âgés. Un enfant sur sept en Suisse subira des violences sexuelles avant ses 16 ans. Cela peut être difficile à entendre, mais les enfants aiment, dans la majorité des cas, leurs agresseurs, voire leurs agresseuses quand c'est le cas, et c'est pour cela qu'une focalisation exclusive sur la répression, l'incarcération, voire des mesures plus lourdes, peut, paradoxalement, enfermer les enfants victimes dans le silence. Et cela n'est donc souhaité ni par les associations et collectifs de défense des droits des enfants, ni par une majorité des travailleurs sur la question des enfants.

Lorsque la dénonciation d'un proche risque de le conduire à l'enfermement ou pire, l'enfant aura plus tendance à se taire, le risque de briser la famille étant déjà une source de culpabilité suffisamment forte pour maintenir les enfants victimes et survivants dans le silence. Et encore, pour celles et ceux qui osent parler, les témoignages peuvent être minimisés, voire simplement écartés.

C'est pour toutes ces raisons qu'il faut de la prudence et de l'exactitude dans nos actions et je parle là au niveau individuel comme au niveau collectif. N'enfermons pas la parole des enfants

qui comptent sur nous. Écoutons leurs souhaits sans projeter les nôtres pour pouvoir réellement leur rendre justice. Pesons les mots qui impactent leur confiance en nous. Portons ensemble les enfants pour qu'ils soient enfin réellement en sécurité dans toutes les sphères de la société. Finalement, faisons attention, lorsqu'on parle de certains sujets d'actualité, à ne pas taire leur parole par inadvertance.

Toute action visant à préserver l'intégrité physique et psychique de nos enfants doit être avant tout holistique et politique. Elle doit conjuguer une approche sociale, éducative, bienveillante et émancipatrice afin de libérer la parole et de réussir à l'accueillir sans retraumatiser l'enfant dans le processus.

Dans ce sens, malgré le caractère sociétal large de ce sujet, nous posons les questions suivantes à la Municipalité, en sachant qu'une partie est sûrement de compétence cantonale :

- Quelles mesures concrètes la Commune peut-elle mettre en place pour renforcer et pérenniser les programmes d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles et les lieux d'accueil, afin de donner aux enfants les mots pour dire et nommer les événements traumatisants et de leur enseigner le consentement sous toutes ses formes d'ailleurs ?
- Au-delà de la plainte pénale, quel dispositif d'accompagnement psychologique immédiat et gratuit la Commune peut-elle déployer, si elle le peut, pour les victimes et éventuellement leurs familles, ainsi que pour les enfants témoins ou potentiellement vulnérables, par exemple en partenariat avec des associations spécialisées ?
- Comment la Commune forme-t-elle son personnel (bibliothécaires, enseignants et enseignantes, animateurs et animatrices, services sociaux, fonctionnaires de police) à la détection des signaux d'alerte et à l'accueil de la parole libérée des enfants et ainsi à garantir que cette parole ne soit pas remise en question ou minimisée lors du premier recueil des témoignages ?
- Est-il envisageable de créer un groupe de travail communal incluant des associations et des travailleurs sociaux pour réfléchir à une politique de prévention qui ne se contente pas de punir a posteriori, en ciblant les personnes proches des enfants ?
- Enfin, que peut faire la Commune pour une intégration réelle et suffisante des enfants dans l'espace public et privé afin de diminuer les risques d'agression ?

Je vous remercie pour vos réponses, que j'imagine, vu l'envoi tardif de ma question, elles n'auront pas toutes de réponses et je vous remercie pour votre attention.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Le 29 mai dernier, un acte grave a été commis à la bibliothèque municipale. Une fillette de 6 ans a été victime d'attouchements dans les toilettes de l'espace enfant. La Municipalité est profondément bouleversée par ce qui s'est passé et nos pensées vont en premier lieu à l'enfant et à sa famille.

Une enquête est en cours, conduite par la police cantonale, sous la direction du Ministère public, avec lequel la Ville coopère pleinement. Dans ce cadre, il ne nous appartient pas de commenter les éléments de l'enquête, non par silence, mais par respect du travail de la justice et par égard pour la victime. C'est le Ministère public qui est l'autorité compétente en matière de communication sur cette affaire et nous nous y conformons.

Ce type d'acte peut malheureusement survenir dans n'importe quel espace public ouvert. Les spécialistes entendus ces derniers jours l'ont rappelé : une bibliothèque n'y échappe pas, pas plus qu'une gare, un centre commercial ou un musée. C'est le prix de l'ouverture. Et cette ouverture, nous ne voulons pas y renoncer. Elle est au cœur de ce que la bibliothèque représente pour notre

population.

Par ailleurs, la sécurité de nos équipements publics fait l'objet d'un travail continu depuis de nombreuses années. À la bibliothèque, plus d'une dizaine de mesures ont été déployées depuis 2020 : formation des équipes, procédure de gestion des situations difficiles, partenariat régulier avec la police, réaménagement des espaces pour améliorer la visibilité, présence d'agents de sécurité lors d'événements.

Dans la suite immédiate des faits, nous avons renforcé ce dispositif. L'accès aux toilettes des espaces enfants est désormais soumis à la remise d'une clé. La salle des contes a été fermée pendant les heures d'ouverture. Un agent de sécurité a été engagé.

La bibliothèque d'Yverdon accueille plus de 180'000 visiteuses et visiteurs chaque année. C'est un lieu de vie, de culture et de savoir, ouvert à toutes et tous. Un acte isolé, aussi grave soit-il, ne saurait définir ce qu'elle est, ni priver la population d'un équipement qui lui appartient. Ce qui distingue notre collectivité, c'est la réponse qu'elle apporte face à l'adversité. La nôtre est sérieuse, déterminée et constante. Nous resterons attentifs à l'évolution de la situation et tiendrons le Conseil informé en temps utile.

Nous vous reviendrons également pour faire le point quant aux questions liées à la prévention en milieu scolaire et à la prévention au sens large que nous avons découvertes ce soir, même si, comme vous le savez, ces missions revêtent un caractère cantonal. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Je vous remercie pour vos réponses.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Nous sommes arrivés à la fin des interpellations, simples questions et vœux qui avaient été déposés. Je vais donc commencer la liste des discours et je passerai ensuite la parole à la Vice-syndique et au Syndic.

Discours du Président

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Chères et chers collègues,
Chères citoyennes, chers citoyens d'Yverdon-les-Bains,

Il est de coutume qu'un Président adresse quelques mots au terme de son année de présidence. Je dois vous avouer que lorsque j'ai accepté, il y a trois ans, de rejoindre le Bureau avec la perspective d'accéder un jour à cette présidence, je n'avais pas pleinement mesuré ce que cette fonction représentait et encore moins que nous serions en année électorale.

Cette année aura été intense, stimulante et profondément enrichissante. J'ai eu le privilège d'observer notre Conseil depuis une place particulière : face à vous. Cette position permet de mesurer à quel point notre Assemblée est vivante, engagée et attachée à l'avenir de notre Ville.

Mais les séances du Conseil ne sont finalement que la partie visible de l'iceberg. Une année de présidence, c'est aussi et surtout de nombreuses rencontres. Des rencontres avec notre population, avec les sociétés locales, les associations, les institutions et les clubs sportifs qui font la richesse de notre Commune. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui m'ont invité au cours de cette année. Ce fut à chaque fois un plaisir sincère et un véritable honneur de représenter notre Conseil communal.

Je n'aurai assurément pas battu de record en matière de visites à nos nonagénaires et centenaires durant cette année de présidence. Je peux toutefois vous assurer que chacune de ces rencontres m'a marqué et profondément touché. Aucune ne m'a laissé indifférent. C'est

pourquoi je me permets d'encourager notre nouvelle Municipalité à perpétuer cette belle tradition aussi longtemps que possible. Elle constitue un lien précieux avec nos aînés et témoigne de la reconnaissance et du respect que nous leur portons.

Je tiens à remercier chaleureusement les secrétaires de notre Conseil pour leur accompagnement tout au long de l'année, ainsi que les membres du Bureau, les huissiers, les collaboratrices et collaborateurs du greffe, les chefs de service et l'ensemble du personnel communal avec lesquels j'ai eu le plaisir de collaborer. Je remercie également la Municipalité pour la qualité de notre collaboration et tout particulièrement notre Syndic, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler dans un esprit de confiance et de respect mutuel, toujours dans l'intérêt de notre Commune. Un grand merci également aux deux Présidentes qui m'ont précédé dans cette fonction. Elles m'ont transmis leur expérience, partagé leur savoir et prodigué de précieux conseils tout au long de cette année.

Je n'oublie pas ma famille et mes proches qui m'ont soutenu, encouragé et parfois supporté mon stress et mes préoccupations au cours de cette année. Je leur en suis profondément reconnaissant.

J'ai souvent entendu dire qu'au terme de cette année de présidence, on maîtrisait enfin parfaitement la fonction. Alors permettez-moi de rassurer mon successeur, ce n'est pas tout à fait vrai. Certes, au fil des mois, on gagne en assurance. On finit même par croire, certains soirs, que l'on maîtrise parfaitement le déroulement d'une séance et que rien ne pourra nous surprendre. Puis survient un article du règlement que l'on n'avait pas soigneusement annoté sur ses post-it et l'humilité reprend immédiatement sa place.

Cette remarque me donne l'occasion de vous remercier, chères Conseillères et chers Conseillers communaux, pour votre bienveillance tout au long de cette année. Merci pour votre compréhension lorsque ma langue fourchait, lorsque j'hésitais ou lorsque je cherchais la bonne décision à prendre. Votre soutien et votre esprit constructif m'ont été précieux.

Cette année restera gravée dans ma mémoire. Elle m'a offert des rencontres, des expériences et des souvenirs que je conserverai très longtemps. Présider notre Conseil communal a été pour moi un immense honneur et un très grand plaisir. Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée et pour tout ce que nous avons partagé au cours de cette année. Merci à toutes et à tous.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Permettez-moi de m'adresser au Président. M. le Président, cher Laurent, au nom du groupe du PLR, je souhaite te remercier chaleureusement pour ton immense engagement pour notre Ville tout au long de l'année de ta présidence.

Je dois relever que tu n'as pas toujours eu la tâche facile. Les séances du Conseil communal n'ont pas été toutes un long fleuve tranquille, loin s'en faut. Mais tu as su, grâce à ce calme naturel qui t'habite, ce flegme tout britannique que d'aucuns t'envient, à commencer par moi, tenir nos séances d'une main de fer dans un gant de velours, ce qui, tu en conviendras, est toujours plus flatteur que de s'entendre dire qu'on a tenu les séances d'une main de fer dans un gant de fer, comme on me l'a dit quand j'avais quitté la présidence du parti. N'est-ce pas, Jacques ?

Imperturbable, tu as su conduire les débats fermement, les contenir et ramener le calme dans la salle quand il le fallait. Pas déstabilisé, quels que soient les imprévus, en tout cas en apparence, tu as toujours su les résoudre en premier de classe. Encore quelque chose que je t'envie. Bien sûr, ta tâche ne s'est pas arrêtée à la seule menée des séances du Conseil. C'est avec la même facilité que tu as su boucler les résultats des élections de la législature en un temps record et sans drame.

Enfin, comme premier citoyen de la Ville, tu as représenté dignement notre Commune. Pour tout cela et encore plus, le groupe PLR t'est infiniment reconnaissant. Et, pour te remercier, nous

t'avons préparé une petite attention qui te rappellera ta présidence. Merci, M. le Président. Merci, Laurent.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Merci, Gloria, merci beaucoup.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Discours de la Vice-Syndique

J'avoue avec une très grande humilité que j'avais de la peine à trouver l'angle d'attaque de ce discours de fin. Une phrase tournait en boucle : que retenir, que retenir lorsqu'on est à ce type de fonction depuis dix ans ? Et que je deviens presbyte... Mais plus que de parler de moi, je voulais tenter de trouver ce qui était universel quand on faisait le bilan de ce poste. J'y ai vu huit points dont l'amorce pourrait être ainsi : des chiffres et des lettres, inspirations, acronyme, moments marquants, apprentissages, nourriture, collège et une mouvance politique alternative mais transdisciplinaire, j'y reviendrai.

Chapitre 1, des chiffres et des lettres : Alors je me suis amusée à lister le nombre de discours que j'ai pu faire pendant ces dix ans. Oui, c'est assez gênant ce que je viens de dire, je me suis amusée à lister des discours. J'en ai prononcé 257. Si on fait une moyenne de deux pages, cela représente 30 heures de discours cumulées. Je me suis amusée à lister ensuite le nombre d'interventions que j'ai pu faire pendant ces dix ans au Conseil communal - ma vie est très fun – 137 interventions. Cela représente 24 heures de discours cumulées. Je suis donc à un total de 54 heures cumulées, ce qui, sur dix ans, ne fait finalement pas beaucoup : c'est une semaine de vacances. Et, c'est finalement ce que j'avais en toile de fond. Prendre la parole est une chance, on nous écoute, on porte un message et il est impératif d'être impeccable dans cet exercice. Idéalement, aussi pertinente et impactant, ça, c'est une option.

Chapitre 2, de l'inspiration : Je vais vous livrer ma petite cuisine interne sur ce sujet, même si au final on en a toutes et tous. Cela fait dix ans que je rassemble des notes dans un seul document Word, qui fait maintenant 79 pages, où vous pouvez y trouver tous les aspects que j'estime être en lien avec une action municipale et qui m'inspire. Il y a les chapitres de tête usuels : urbanisme, mobilité, gouvernance, etc. Et, il y a ensuite des sous-chapitres qui peuvent aller de l'effet Kitty Genovese à l'égalité spatiale. Et là, dans la salle, il y a deux équipes : soit vous vous dites que vous aimeriez bien le lire, soit que je suis une frappingue. Les deux sont cumulables, bien évidemment, et pour moi c'est OK, car je suis à un stade où je suis en totale lâcher-prise. Et, j'y ai rassemblé des informations, des citations, des mots ou des idées inspirantes, et cela crée comme une mosaïque, une immense couverture patchwork où j'y vois une certaine beauté.

Laissez-moi vous citer trois éléments de cette mosaïque. Le premier, de l'art d'être un bon ancêtre, ou le Futur Design. C'est une expérience de Yahaba, au Japon, menée depuis 2015, où les habitantes sont invitées à discuter des projets concernant l'avenir de leur ville, soit en 2060. Dans ce jeu de rôle régulier, il s'est avéré que les habitants et habitantes ont commencé à réclamer des mesures bien moins frileuses qu'à l'habitude, que ce soit dans le domaine de la santé ou de la lutte contre le changement climatique. Ils ont par exemple accepté de voir leur facture d'eau augmenter de 6 % pour financer un investissement à long terme, nécessaire pour leurs petits-enfants. Et là j'ai noté en bas : « outil intéressant pour contrecarrer le court-termisme qui peut dominer en politique », et j'ai noté pour Benoist cette note pour les futures augmentations du plan des investissements.

Autre exemple, les ambitions féminines en politique, avec un article sur Kamala Harris qui a dû assumer ses ambitions petit à petit où il lui fallait désapprendre ses années de conditionnement à l'humilité. Cela fait écho à un article publié en 2010 dans une revue de psychologie qui décrit le processus mental par lequel l'ambition féminine est retournée comme une arme contre les femmes : en aspirant au pouvoir, une femme signalerait aux autres qu'elle est un individu agressif et égoïste, qui n'épouse pas les valeurs prétendument féminines de partage et de solidarité. Je

n'ai pas pris cet exemple par hasard.

Dernier exemple, un mini-chapitre intitulé « Flâner en ville » où j'ai noté deux choses : Léonard Cohen qualifie les flâneurs de « perdants magnifiques ». Honoré de Balzac qualifie ces flâneries de « gastronomie du regard ». Avouez que ça donne envie de s'adonner à la flânerie.

Au final, que retenir ? Qu'il faut avoir, dans ce type de fonction, de l'inspiration, égal comment. Ce sont des ailes de papillon qui nous permettent de prendre de la hauteur tout en couleurs.

Troisième point, des discussions en acronymes. Nous parlons en acronymes. Par exemple, cette discussion dans une séance : « Dans la RLATC il y a la mention de LUP, et donc de LLA et de LLM. Bien sûr pas dans RPGA actuel, mais dans le MRPGA. À voir si le PACOM en aura. À voir aussi si le retour de la DGTL ne sera pas trop long, pas comme le REAC. ». La chose étonnante, c'est que si vous avez peut-être pu saisir plus ou moins de quoi il en retournait, mais pas vos amis. Et, c'est ce qui fait que nous sommes une communauté, dans un sens ethnographique du terme, car nous parlons la même langue.

Quatrième point, ce que je retiens, ce sont des moments marquants, des moments durs : les cellules de crise pour les inondations ou le Covid, la cérémonie pour les quatre victimes du drame du Valentin où nous étions tous les Municipaux face au cercueil, l'appel du papa de Jean-Claude et sa voix tremblante et récemment ce point avec la police cantonale au troisième étage de la bibliothèque un vendredi soir.

Il y a des moments d'allégresse, notre discours, Pierre et moi, lors de l'investiture de Vassilis VENIZELOS, notre Conseiller d'État yverdonnois, le lancement des Schubertiade en 2017, mon premier discours au Service de la culture il y a dix ans. Il y a eu aussi ces moments drôles, comme cette visite à un nonagénaire, grand boucher d'Yverdon, qui me disait : « C'est quand même embêtant, je suis vieux, j'ai 90 ans et c'est une écolo qui vient me fêter ». Et tous ces moment-là, on s'est rabibochés et tout allait bien parce que j'ai mangé de la viande, bien évidemment, il le fallait. Tous ces moments et bien d'autres resteront gravés dans mon cœur et je me réjouis de les citer au Municipal ou Municipale qui me visitera lors de mes 90 ans.

Je retiens aussi des apprentissages. J'ai appris que le dialogue implique, par définition, qu'il faut être différent de l'autre pour qu'il ait lieu. J'ai appris que la qualité primordiale pour être un dirigeant ou une dirigeante, c'est de ne pas vouloir être un dirigeant ou une dirigeante ça, c'est Platon, c'est facile. J'ai appris le paradoxe de la visibilité médiatique. D'un côté, il faut être crédible et mesuré, de l'autre, il faut être un peu piquant ou étonnant dans ses prises de parole ou ses postures pour être visible. J'ai appris que l'urgence nuit à la démocratie, dans cette idée qu'on attend des politiques qu'ils réagissent toujours plus vite, même si j'avoue que j'aurais bien voulu qu'on parle du PDCOM ce soir. J'ai appris que face à la rhétorique de la haine, il faut garder espoir, son éthique et sa rigueur.

Et, au sixième chapitre, il y a la nourriture. Dans la liste des besoins fondamentaux saccagés par la fonction, il y a la nourriture et sa qualité, parce qu'on mange mal quand on est Municipal. Ce soir, par exemple, j'ai mangé quatre madeleines du distributeur de la cafétéria. Et là, ça va être le moment participatif de mon discours et le moment CQFD. Je vais demander à mes collègues ce qu'ils ont mangé ce soir. Julien ?

M. le Municipal Julien WICKI :

Deux morceaux de pizza froide.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Oui, si tu veux.

M. le Municipal François ARMADA :

Rien...

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

C'est dramatique.

M. le Municipal Christian WEILER :

Un yogourt.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je ne me souviens plus.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Pour une fois, des myrtilles et des petites noisettes.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Un bretzel au fromage et des chocolats.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Mon Dieu, on est des malades en puissance, c'est ça qu'on est en train de se dire. Merci d'avoir participé. Bref, vous le voyez aussi, et là j'arrive au septième chapitre, nous sommes un collège. Gloria CAPT, Valérie JAGGI WEPF, Jean-Daniel CARRARD, Marc-André BURKHARD, Jean-Claude RUCHET, Pierre DESSEMONTET, Brenda TUOSTO, Christian WEILER, François ARMADA, Benoist GUILLARD, Julien WICKI. Nous avons été une équipe, nous avons œuvré ensemble. Cet esprit de corps fait que, quand nous nous croisons en Ville, le vécu que nous avons en commun nous rend uniques face à l'autre. Nous sommes, ou avons été, un nous, et cela nous lie à jamais. J'ai l'impression d'être une prêtresse qui célèbre un mariage, mais je voulais quand même le dire et je le porte dans mon cœur.

Huitième point, je retiens que nous pratiquons un mouvement de pensée politique alternatif, transdisciplinaire et inconnu à ce jour, autre que le socialisme, l'écologie ou le libéralisme, mais pourtant fondamental dans notre pratique et qui se décline en trois aspects. L'incrémentalisme radical, une notion portée par Jacinda Hardern, première ministre de Nouvelle-Zélande à l'époque, soit de faire des petits pas vers un objectif explicitement transformateur. Il y a l'empaticalisme, une jolie doctrine portée par Audrey Hepburn dans « Drôle de frimousse » en 1957. En bref, là où la sympathie consiste simplement à comprendre les sentiments d'autrui, l'empaticalisme va plus loin en demandant de se projeter par l'imagination pour ressentir ce que l'autre éprouve. Et puis, troisième point, il y a la naturalisation des idées. Alors là, c'est une formule toute trouvée par Luc Recordon, que j'adore, qui signifie qu'on accepte que notre idée se fasse naturaliser par d'autres, ou plutôt, comme dans un acte de méiose, nos idées se fondent jusqu'à ne plus pouvoir en voir la source. On n'est pas vert pour rien, avec le mot nature. Avec ces trois mouvances politiques, alternatives et transdisciplinaires, cela rappelle que nous devons avant toute chose chercher des ponts et comprendre pour pratiquer et faire évoluer nos idées.

Au final, passer en revue ces huit points que je retire et qui font une sorte de bilan, je préfère ressentir. Je ressens de la gratitude, de la gratitude d'avoir occupé un poste clé où on travaille au bien-être des concitoyens et concitoyennes, d'avoir pu rencontrer tant de personnes et d'entités, d'avoir pu représenter notre Ville dans certains sérails. Je ressens aussi de la fierté pour des projets que j'ai pu guider, mais aussi pour les compétences que j'ai acquises. Je ressens également cette sensation d'avoir fait, une sensation qui, à m'entendre je l'espère, vous évoque ce même sentiment, car vous faites aussi et votre travail est admirable.

Je vous remercie de votre investissement durant cette législature et je souhaite le même bilan

que j'en retire aux futurs élus de la Municipalité et à mes collègues en place pour la prochaine législature. Merci de votre attention. Merci.

Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA :

Mme la Co-syndique, chère Carmen. S'engager en politique, c'est accepter de consacrer une partie de sa vie au bien commun et c'est ce que tu as fait ces 20 dernières années. Ce soir, ta famille politique souhaite te rendre hommage à travers une pièce de théâtre intitulée « L'épopée de Carmen en cinq actes ».

Acte : conviction et engagement. Ayant vécu à Mathod, ton engagement civique commence à l'âge de 18 ans lorsque tu as rejoint le Conseil général de ce village. Tu marches, sans encore le savoir, sur les traces de ton grand-père qui a été Municipal à Essertines. Ton parcours, tant académique que professionnel, démontre ta sensibilité pour la défense de l'environnement, la mobilité douce ou encore la qualité de vie pour toutes et tous. Tu souhaites donner une dimension plus politique à ton engagement et tu es élue au Conseil communal d'Yverdon en 2006, à l'âge de 24 ans, en tant que Verte. Courage et force à toi, puisque tu as coché les trois fameuses cases des minorités politiques en politique : jeune, femme et de gauche. Durant dix ans, tu as su porter les valeurs vertes tant au sein du Conseil qu'en dehors. Tu as notamment été la cheville ouvrière du comité opposé à la création d'un parc nautique au sud de la Ville en 2009, projet qui a été rejeté par la population : quelle belle victoire ! Durant ces années, tu as relevé plusieurs défis avec succès en revêtant diverses casquettes : cheffe de groupe, présidente de parti et surtout Présidente du Conseil communal.

Acte II : à la tête de la plus belle Ville de Suisse. Dynamique et engagée, tu as démontré encore une fois ton intérêt pour la chose publique, devenant première citoyenne d'Yverdon-les-Bains en 2014. Cette expérience fut sans nul doute riche et intense, avec de bons souvenirs et de belles anecdotes à partager, dont celle où tu as fabriqué un memory avec les 100 conseillères et conseillers, car oui, à l'époque, il n'y avait pas d'écran pour t'aider lors des séances du Conseil, ou encore ce magnifique souvenir lorsque tu as couronné ton papa comme roi de l'Abbaye. Les diverses représentations auxquelles tu as participé ont été les prémices de ce qui allait t'attendre plus tard.

Acte III : endurance et persévérance. En 2016, tu es élue à la Municipalité avec pour objectif d'amener plus d'inclusion, d'égalité et de durabilité au sein de la Ville, tout en œuvrant pour la protection de l'environnement. Cela n'a néanmoins pas été un long fleuve tranquille. La politique, c'est faire face aux difficultés et aux oppositions, faire des choix parfois difficiles avec persévérance. C'est écouter, convaincre, décider et assumer. Tu l'as fait avec détermination, énergie et une profonde conviction que l'action publique peut améliorer le quotidien de chacune et chacun. Tu as été brillamment réélue en 2021, en devenant la première écologiste à faire deux législatures, ce qui t'a permis de mener à bien des projets d'envergure. Une des premières stratégies de durabilité Agenda 2030 de Suisse, le premier plan climat communal, le plan d'affectation du premier quartier durable d'Yverdon, une refonte complète du statut du personnel à la pointe de la modernité et de l'inclusivité, une culture plus accessible et populaire, une bibliothèque rénovée, une large promotion de la carte Caritas, un meilleur accès pour les publics en situation de handicap, le retour des Brandons et un lieu d'expérimentation pour toutes et tous à Sports 5, des espaces publics à cinq minutes et le réaménagement de la plage. Et j'en passe ! Au fil des années, tu as contribué à faire avancer notre Ville, à accompagner ses transformations et à relever les défis d'une Commune en constante évolution, en y laissant ton empreinte.

Acte IV : forte, fière et en colère. Nous sommes en 2019, le 14 juin pour être précise et nous nous apprêtons à vivre la plus importante grève féministe que la Suisse n'ait jamais vécue. C'est également l'année où un heureux événement t'attend. À 37 ans, tu deviens ainsi la première Municipale en fonction du canton de Vaud à devenir mère et donc à prendre un congé maternité sans base légale. La Municipalité a dû trouver des solutions. Encore aujourd'hui, la femme souffre de cette image qu'il n'est soi-disant pas possible, ou très difficile, de concilier fonction publique et maternité. Tu as ouvert la voie et as su montrer aux femmes élues que concilier maternité et mandat politique est possible. Depuis lors, plusieurs autres femmes municipales dans notre Ville

et dans le Canton l'ont prouvé.

Acte V : une page se tourne pour mieux revenir. Tu as consacré 20 ans de ta vie à la fonction publique en passant par tous les échelons politiques. La boucle, pour ainsi dire, est bouclée, du moins à Yverdon. Tu peux être fière de ce que tu as amené à notre très chère Ville et de ton parcours. Les fonctions passent, mais les engagements et les valeurs qu'elles incarnent demeurent. Et, Yverdon gardera pour toujours la trace de la contribution que tu lui as apportée. Une occasion t'est aujourd'hui offerte pour t'accorder une pause bien méritée, afin de reprendre ton souffle et de profiter pleinement de ta famille. Tu n'as bien entendu pas pris congé de la politique et reviendras encore plus déterminée et forte que jamais.

Au nom du groupe Vert·e·s et solidaires, et surtout au nom des Vertes et des Verts, je te souhaite tout le meilleur pour la suite, qui, j'en suis sûre, aboutira à une autre pièce de théâtre. Merci pour ton engagement, merci pour ta disponibilité et pour les responsabilités que tu as assumées pour nous toutes et tous. Et puis pour fêter ça, nous t'offrons volontiers un petit mix pour de bons cocktails bien frais pour cet été. Merci.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Discours du Syndic

Il fut un temps où effectivement, dans ce Conseil, on répondait aux questions du Conseil debout, on réintroduit ainsi une vieille tradition.

M. le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Alors moi je ne suis pas du tout comme Carmen TANNER, je n'ai absolument aucune humilité et puis comme vous le savez, je suis extrêmement bavard, ça fait 17 ans que vous me subissez, vous allez me subir une dernière fois.

Il m'appartient donc de clôturer cette série de discours de fin de législature et malgré le fait que je n'aie aucune humilité, j'avais les mêmes problèmes que Carmen, à savoir que je ne savais pas très bien comment m'y prendre. Et en fait, j'ai trouvé un angle et c'est le suivant.

Vous me permettrez tout d'abord de m'adresser à mes cinq collègues qui poursuivent, à qui j'en joins un sixième qui siège dans la salle et un septième qui est en dehors de cette assemblée. Je sais l'état d'esprit qui vous anime, parce que je me souviens du mien, lorsque j'ai accédé à la Municipalité il y a 10 ans, puis à la syndication il y a 5 ans, ce mélange d'enthousiasme, d'impatience mêlé d'une pointe d'appréhension. Chères et chers collègues, c'est le bon état d'esprit. On ne s'attaque pas à la montagne que représente la gestion d'une ville de 30'000 habitants sans un soupçon d'insouciance et de naïveté. Il faut pouvoir croire sincèrement qu'on va être en capacité de bouger le paquebot. Je crois même que c'est le seul moyen d'y parvenir. Je vous souhaite donc toute la force, tout le courage et toute l'inconscience nécessaire à accomplir vos tâches, vous en aurez besoin. Je vous souhaite aussi de continuer à trouver parmi vous ce que Platon et Habermas, disparu en début d'année, appelaient l'amitié civique. Cette indispensable capacité, en démocratie, à apprécier l'autre au-delà des différences d'opinion et de valeur, à reconnaître de la qualité dans un positionnement antagoniste, à se souvenir qu'on apprend plus et mieux de ses adversaires que de ses amis et donc à être ami avec ses adversaires.

En somme, si j'étais orgueilleux et que je pensais que mon avis compte encore, ce qui en Municipalité n'est vraiment plus le cas, j'exhorterais les majoritaires à se souvenir qu'ils ont été minoritaires et les minoritaires à se souvenir qu'ils ont été majoritaires. J'ai la faiblesse de croire que la Municipalité sortante y était plus ou moins parvenue et je formule le souhait, d'abord pour vous, avant tout pour vous, mais aussi pour la Ville, que la prochaine y parvienne également. J'ai bon espoir. Je note, par exemple, que sans en reprendre la terminologie, certaines des

innovations de la législature qui s'achève semblent survivre un peu dans celle qui s'ouvre.

Ainsi, de la constitution d'un binôme fort à la tête de la nouvelle Municipalité, comme quoi, la transition est facile, Mme la Co-syndique, Mme la Doyenne de fonction, chère Carmen. Les urnes ont décidé de mettre un terme à 10 ans de mandat, ainsi vont les flux et les reflux des décisions démocratiques. J'aime à dire que la politique est une maîtresse ingrate et cruelle. Toutefois, un dimanche d'élection ne saurait faire oublier les 3'652 autres jours passés à défendre passionnément les intérêts de la Ville dans les différents domaines où tu as pu exercer tes talents. Je retiendrai de ton long séjour en Municipalité, entre autres choses, le fait que la Ville a un statut du personnel infiniment plus contemporain que celui dont tu as hérité en arrivant, une cellule culturelle vibrante et riche dont je ne vais retenir ce soir qu'une seule des nombreuses manifestations, La Derivée qui fête ses 10 ans et je ne crois pas que ce soit un hasard, les cours d'école modernisées et végétalisées aussi. Je pourrais continuer longtemps, mais au-delà des éléments de bilan dont tu peux légitimement être fière, ce qui m'impressionne surtout chez toi, c'est ta capacité de résilience. De toute ma carrière, non, de toute ma vie, je n'ai jamais rencontré personne qui n'ait eu que le quart de ta capacité à émerger des épreuves, visiblement comme si de rien n'était. Tu as la peau plus épaisse qu'un rhinocéros. Je ne suis pas certain que cette extraordinaire capacité à essuyer les problèmes et les échecs t'ait toujours servi durant la décennie de ton mandat. J'ai en revanche la certitude qu'elle va te permettre de traverser sans encombre l'épreuve que tu vis aujourd'hui. J'avais d'ailleurs prévu de terminer cette partie en te disant que les carrières politiques sont comme les histoires d'amour de la chanson des Rita Mitsouko, alors c'est une référence de boomer, comme la cravate d'ailleurs, à savoir qu'elles finissent mal en général, sauf que je ne suis pas du tout sûr que, te concernant, ta carrière soit effectivement terminée et donc je te souhaite le meilleur pour la suite et je vais faire comme toi, ne pas en douter.

La seule carrière politique qui finit mal ce soir, c'est la mienne. Charité bien ordonnée finissant par soi-même, vous allez me permettre de conclure sur quelques mots témoignant de mon expérience. La première chose à dire est que le rôle que je m'apprête à transmettre est absolument crucial. C'est le poste le plus éminemment utile qu'il m'ait été donné d'occuper. C'est un travail qui doit être fait. Rien ne fonctionne si cette responsabilité n'est pas assumée. C'est une charge pleine de sens aussi, sur de multiples plans, et enfin, c'est un poste où on peut avoir un impact massif et direct sur les choses, beaucoup plus que dans d'autres rôles. C'est évidemment un poste de pouvoir.

Mais au-delà du pouvoir, la chose la plus importante, à mes yeux, c'est la responsabilité qu'on porte de tout ce qui se passe et qui est de la compétence de la Commune. Le premier rôle du poste, c'est donc celui de parapluie et de paratonnerre. Comme Harry Truman l'a fameusement exprimé : « the buck stops here ». La balle de la responsabilité qu'on se refile les uns les autres, elle s'arrête là. Les équipes ne peuvent pas travailler, elles ne peuvent travailler que si tout le monde sait qu'au fond, au sommet de l'organigramme, on assumera les conséquences de ce qui se passe.

En second lieu, la Municipalité est une instance de décision. J'ai appris ça de mon prédécesseur. C'est le plus clair de ce qu'elle fait le mercredi matin : elle décide. Chaque semaine, elle prend plus d'une centaine de décisions : 5'000 par année, 25'000 sur une législature. En 10 ans, j'ai donc participé à prendre une cinquantaine de milliers de décisions de toutes sortes. Mesdames et Messieurs, on ne sort pas indemne d'un tel traitement. Avec le temps, on apprend à décider, même si on n'a pas toute l'information qu'on voudrait avoir, même si on a le sentiment de devoir choisir entre gris clair et gris foncé, entre deux mauvaises solutions, même si, comme ça arrive plus souvent qu'on croit, ce qu'il faut décider ne correspond pas à ce qu'on voudrait faire, voire correspond à l'inverse de ce qu'on voudrait faire. Ça devient une seconde nature. On décide en 10 secondes, en sautant du coq à l'âne et après 10 ans de ce traitement, j'ai l'impression qu'à force, mon cerveau s'est recâblé, adapté à cette manière de faire qui ressemble à une sorte de machine à décider un peu folle, qui m'évoque parfois Les temps modernes de Charlie Chaplin. Je me demande, sérieusement, je me demande si je retrouverai un jour la sérénité, les temps longs, les journées de travail passées sur un thème et un seul, qui étaient les miennes avant que je n'occupe ce poste. En tout cas, mon sentiment, c'est qu'au 1^{er} juillet, j'entre en cure de

réadaptation.

Avant de conclure de manière plus personnelle, je voudrais enfin saluer devant vous l'ensemble de l'administration, de ses cadres les plus expérimentés à son stagiaire le plus humble. La Ville d'Yverdon-les-Bains dispose de la plus formidable administration qu'il m'ait été donné de côtoyer et ayant été en position de comparer avec bien d'autres, je sais de quoi je parle. L'immense majorité des collaboratrices et collaborateurs de cette Ville suent sang et eau pour elle et leur impact sur les choses, bien que souvent invisible, est énorme. La différence entre une ville qui fonctionne et une ville qui ne fonctionne pas, c'est bien souvent l'état d'esprit et l'engagement de son administration. À Yverdon-les-Bains, ils sont excellents et c'est une des choses dont je suis le plus fier de transmettre à mes successeurs. Prenez-en soin, elles le méritent mille fois.

Quelques moments me resteront de mon mandat : les journées de la démocratie, une heure passée dans les classes de la Ville avec des écolières et écoliers de 7 à 14 ans, toujours intéressés, enfin deux ou trois d'entre eux, toujours intéressés, qui portent avec ingénuité les interrogations, les espoirs, la diversité, le futur de notre Ville. À l'autre extrémité de la vie, des visites de nonagénaires et de centenaires, qui, elles et eux, portent à l'inverse une histoire, un parcours d'une vie qui s'inscrit souvent dans la Ville même et qui en porte la mémoire, celle des grandes usines de jadis et bien souvent, des parcours migratoires, qu'ils proviennent de la campagne fribourgeoise ou d'un village de Sicile désormais cher à mon cœur.

Enfin, et avant de conclure, contrairement à certains de mes collègues qui venaient ici la boule au ventre, j'ai adoré le Conseil communal. Ce théâtre, que dis-je, ce cirque, les rodomontades, les effets de manches, les passes d'armes affleurées, pas toujours mouchetées, les envolées lyriques pas toujours complètement maîtrisées, les leçons des unes et des autres qu'on s'envoient à la figure, les étonnements de façade, les joies feintes, les colères réelles, les interventions à côté de la plaque et les arguments de sac à pain, la kyrielle de Champagnac, j'ai plongé là-dedans avec délice chaque fois que vous m'en avez donné l'occasion et c'était très souvent, merci infiniment. Ça, ça va me manquer. Vous, vous allez me manquer.

De ma relation complexe avec le pouvoir, je ne dirai qu'une chose ce soir. Je le remets avec reconnaissance à la population qui me l'a confié un temps, mais surtout, je le remets avec soulagement et avec joie. Je m'en retourne à mes premières amours : les cartes, les données, les chiffres et les analyses, les épaules délestées du poids de la responsabilité de porter jour après jour les espoirs et les déceptions de 30'000 de nos concitoyennes et concitoyens. Ça ne se voit pas trop, mais je m'en vais le cœur léger et le sentiment du devoir accompli. Je vous remercie de votre attention et je me tais.

Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER :

Merci M. le Président. Encore félicitations pour votre année de présidence, je sais qu'on ne l'entend pas toujours assez dire. Donc voilà.

M. le Syndic,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères et chers collègues,
Cher Pierre,

Le 30 juin prochain, tu quitteras la fonction de Syndic après de nombreuses années au service de notre Ville. Avant que tu ne rejoignes les étoiles, au moins celles que tu observes avec ton télescope, nous souhaitons te dire quelques mots.

Tout d'abord, il faut te reconnaître une qualité rare chez un Syndic. Contrairement à beaucoup de tes prédécesseurs, tu sembles sincèrement aimer les séances du Conseil communal. Voilà. On ne s'est pas concertés avant. Là où d'autres regardaient discrètement leur montre, en espérant voir apparaître le point « divers » à l'ordre du jour, toi tu savourais chaque intervention, chaque amendement, chaque renvoi en commission. Certains soupçonnent même que tu éprouves un plaisir particulier lorsque les débats se prolongent au-delà de minuit. Et, lorsque venait le moment

de répondre aux questions du Conseil, tu ne te contentais jamais d'une réponse simple. Non ! Tu nous offrais généreusement le contexte, les origines historiques, les implications financières, les perspectives futures et parfois même quelques considérations philosophiques. Une question de deux minutes pouvait ainsi donner lieu à une réponse de quinze. Une forme de générosité intellectuelle qui a parfois mis à rude épreuve les batteries de nos ordinateurs et la capacité de concentration de certains conseillers.

Les comptes communaux occupent également une place particulière dans ton cœur. Alors que la plupart d'entre nous aperçoivent un épais document rempli de colonnes de chiffres plus ou moins obscurs, tu sembles y voir une œuvre littéraire passionnante. Là où nous distinguons vaguement des millions qui montent, qui descendent ou qui se déplacent d'une rubrique à l'autre, toi tu identifies immédiatement les tendances, les corrélations et les subtilités comptables. Certains affirment même que tu es capable de lire un rapport financier comme d'autres lisent un roman policier.

Géographe de formation, tu as également su nous transmettre ton amour des statistiques démographiques. Grâce à toi, nous savons désormais que derrière chaque graphique se cache une histoire passionnante de natalité, de migration, de pyramide des âges et d'évolution de la population. Peu de personnes sont capables de rendre captivante une courbe de croissance démographique. Tu fais partie de cette catégorie particulièrement rare.

Et puis, il y a l'astronome, celui qui, après avoir scruté les finances communales, tourne son regard vers les galaxies lointaines. Il faut reconnaître que la gestion d'une Ville et l'observation de l'univers présentent quelques similitudes. Dans les deux cas, il faut savoir naviguer entre les zones d'ombre, anticiper les mouvements des corps en présence et garder son calme lorsque certaines trajectoires deviennent imprévisibles.

Enfin, nous ne pouvons pas évoquer Pierre DESSEMONTET sans parler de cette personnalité si particulière qui le rend à la fois attachant et parfois un peu déroutant. Tu possèdes cette capacité rare de poursuivre une démonstration avec une rigueur implacable alors que le reste de l'Assemblée s'est perdu en route depuis plusieurs minutes déjà. Cette exigence intellectuelle, cette attention aux détails et cette manière très personnelle d'aborder les problèmes ont parfois pu susciter quelques moments de perplexité, mais elles ont surtout contribué à faire de toi un Syndic authentique, sincère et profondément engagé.

Au fond, c'est peut-être cela qui restera : un Syndic passionné, rigoureux, parfois obstiné, souvent brillant, toujours investi au service de la collectivité. Au nom de toutes celles et ceux qui ont eu le plaisir, et parfois le défi, de travailler avec toi, nous te remercions pour ton engagement, ton dévouement et les nombreuses années consacrées à Yverdon-les-Bains. Nous te souhaitons désormais de magnifiques observations célestes, de passionnantes analyses démographiques, quelques rapports financiers pour ne pas perdre complètement la main, et surtout beaucoup de bonheur dans cette nouvelle étape. Merci Pierre.

Je voulais ajouter que le petit présent se fera, mais comme c'est très privé, on ne peut pas le faire devant tout le monde. Et tu ne paies rien pour attendre.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Clôture

M. le Président Laurent VUITHIER :

La discussion est toujours ouverte au point 11 de notre ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 10 septembre 2026 à 20h00.

En vous souhaitant dans l'intervalle à toutes et à tous un très bel été. Qu'il vous apporte le repos et la sérénité nécessaire pour reprendre nos débats dans les meilleures conditions à la rentrée.

Il est 23h47, je lève cette séance et vous souhaite une très bonne fin de soirée, et invite notre Assemblée à se retrouver à côté pour notre traditionnel apéritif de fin d'année et fêter la victoire de la Suisse.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Laurent VUITHIER

Laure FAVRE

Président

Secrétaire adjointe